



# Bulletin Officiel

N° 5817 Lundi 18 Mars 2019

www.cmf.tn

— 24<sup>ème</sup> Année —

ISSN 0330-7174

## COMMUNIQUES DU CMF

RAPPEL DES OBLIGATIONS D'INFORMATION ANNUELLES DES SICAV A L'OCCASION DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES 2-3

### AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I 4

AGREMENT DE RESPONSABLES DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE DE LA SOCIETE DE GESTION ZITOUNA CAPITAL 4

AGRÈMENT DE CHANGEMENT D'UN DIRIGEANT DE LA SOCIETE DE GESTION ZITOUNA CAPITAL 4

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS

BEST LEASE 5-7

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

ATTIJARI LEASING « 2019-1 » 8-12

### AUGMENTATION DE CAPITAL

ARAB TUNISIAN LEASE – ATL - 13-17

### EMISSION D'EMPRUNTS OBLIGATAIRE

BANQUE DE L'HABITAT « BH SUBORDONNE 2019-1 » 18-25

HANNIBAL LEASE « HL 2018-2 » 26-30

### COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE – BT - 31

### ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

TUNISIE VALEURS SA - AGO - 32

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV - AGO - 33

### PROJET DE RESOLUTIONS AGO

TUNISIE VALEURS SA - AGO - 34-35

### VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

36-37

## ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

## ANNEXE II

ETATS FINANCIERS DEFINITIFS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- TUNISIE VALEURS SA
- INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

## ANNEXE III

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018

- TUNISIE VALEURS SA

**COMMUNIQUE DU CMF**

**Rappel des obligations d'information annuelles des SICAV à l'occasion des assemblées générales ordinaires**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux Sociétés d'Investissement à Capital Variable – SICAV – et aux sociétés chargées de la gestion des SICAV, les obligations d'information annuelles à l'occasion des assemblées générales ordinaires :

**I - Documents à communiquer au CMF :**

**1- Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117, les SICAV sont tenues de déposer ou d'adresser, sur supports papiers et magnétique, au Conseil du Marché Financier, **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

- l'ordre du jour et le projet des résolutions proposées par le conseil d'administration
- les états financiers annuels arrêtés par le conseil d'administration et certifiés par le commissaire aux comptes
- les rapports du commissaire aux comptes. Lesdits rapports doivent contenir une évaluation générale du contrôle interne.
- le rapport annuel sur l'activité de la SICAV qui est destiné aux actionnaires et établi par le gestionnaire à la clôture de chaque exercice et prévu par l'article 140 du règlement du Conseil du Marché Financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers.

Ce rapport doit comporter notamment les renseignements suivants :

- ✓ la ventilation de l'actif ;
- ✓ la ventilation du passif ;
- ✓ la ventilation du portefeuille titres ;
- ✓ le nombre d'actions en circulation ;
- ✓ l'orientation de la politique de placement dans le cadre de la politique énoncée dans le prospectus ;
- ✓ la manière avec laquelle la politique de placement a été suivie ;
- ✓ la ventilation des revenus de la SICAV ;
- ✓ les indications des mouvements intervenus dans les actifs de la SICAV au cours de l'exercice ;
- ✓ le compte des produits et charges ;
- ✓ les plus-values ou moins-values réalisées ;
- ✓ l'affectation des résultats ;
- ✓ les changements de méthodes de valorisation et leurs motifs ;
- ✓ le montant global des sommes facturées à la SICAV et leur nature et lorsque les bénéficiaires sont des entreprises liées au gestionnaire, le rapport indique leur identité ainsi que le montant global facturé ;
- ✓ les valeurs liquidatives constatées au début et à la fin de l'exercice.

- Suite -

## **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 3 ter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent, **dans les quatre jours ouvrables qui suivent la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire**, déposer ou adresser au Conseil du Marché Financier :

- les documents visés à l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 s'ils ont été modifiés
- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- la liste des actionnaires

## **II - Documents à publier :**

### **1 - Avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 276 du code des sociétés commerciales, l'assemblée générale ordinaire est convoquée par un avis publié au Journal Officiel de la République Tunisienne et dans deux quotidiens dont l'un en langue arabe, **dans le délai de quinze jours au moins avant la date fixée pour la réunion**. L'avis indiquera la date et le lieu de la tenue de la réunion, ainsi que l'ordre du jour.

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues d'établir les états financiers conformément à la réglementation comptable en vigueur et de les publier au Journal Officiel de la République Tunisienne **trente jours au moins avant la réunion de l'assemblée générale ordinaire**.

Cette publication comporte :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- la mention que les états financiers dans leur intégralité sont publiés dans le bulletin officiel du CMF.

En application des dispositions de l'article 3 bis de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis leurs états financiers annuels accompagnés du texte intégral de l'opinion du commissaire aux comptes **dans un délai de quatre mois, au plus tard, de la clôture de l'exercice comptable et quinze jours, au moins, avant la tenue de l'assemblée générale ordinaire**.

Toutefois, à des fins de publication dans le quotidien, les SICAV peuvent se limiter à publier :

- le bilan
- l'état de résultat
- l'état de variation de l'actif net
- les notes aux états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes notamment le portefeuille titres, sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

### **2 - Après la tenue de l'assemblée générale ordinaire :**

En application des dispositions de l'article 8 du Code des Organismes de Placement Collectif, les SICAV sont tenues de publier au Journal Officiel de la République Tunisienne à nouveau les états financiers après la réunion de l'assemblée générale, au cas où cette dernière les modifie.

De plus, en application des dispositions de l'article 3 quarter de la loi n° 94-117, les SICAV doivent publier au bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et dans un quotidien paraissant à Tunis **dans un délai de trente jours après la tenue de l'assemblée générale ordinaire au plus tard** :

- les résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire
- les états financiers lorsqu'ils ont subi des modifications.

**Les dirigeants des SICAV ou les sociétés chargées de la gestion des SICAV sont appelés, chacun en ce qui le concerne, à respecter ces obligations.**

**COMMUNIQUE DU CMF**

**AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 mars 2019, d'agréer le fonds suivant :

**FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I**

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée

Régi par le Code des Organismes de Placement Collectif

Promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

**Adresse du fonds** : 21 Rue de l'artisanat, zone industrielle charguia II Tunis, Tunisie

La société ZITOUNA CAPITAL et la BANQUE ZITOUNA ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 13 mars 2019, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure allégée, dénommé « FCPR Zitouna Moucharaka I » d'un montant de 50 000 000 de dinars.

2019 - AC - 008-01

**AGREMENT DE RESPONSABLES DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 mars 2019, d'agréer :

- la délégation de la fonction du Contrôle de la Conformité et du Contrôle Interne au sein de la société ZITOUNA CAPITAL à la BANQUE ZITOUNA au profit de M. Nizar AYED ;
- la nomination de Melle Salwa Khaldi en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de MAXULA GESTION.

2019 - AC - 009-01

**AGRÉMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLES DE VALEURS MOUILLERES POUR LE COMPTE DE TIERS**

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 mars 2019, d'agréer la nomination de M. Nabil EL MADANI en tant que Président du Conseil d'Administration de la société ZITOUNA CAPITAL.

2019 - AC - 010-01

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

Emission de titres participatifs

**EMISSION DE TITRES PARTICIPATIFS  
BEST LEASE**

Société Anonyme au Capital de 30.000.000 de dinars divisé en 30.000 000 actions de 1 Dinar chacune

**Siège Social:** 54, avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 - Tunis

**Registre de Commerce:** B132611999

**Matricule fiscal:** 000MA 647746R

**« ISDARAT BEST LEASE 2019-01 » «إصدارات باست ليز 2019-01»  
Emis sans recours à l'Appel Public à l'Epargne**

**DECISIONS A L'ORIGINE DE L'EMISSION**

L'Assemblée Générale Ordinaire a autorisé en date du **25/03/2017** l'émission de titres participatifs à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a délégué les pouvoirs nécessaires au Conseil d'Administration pour en arrêter les conditions et modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, Le Conseil d'Administration de BEST LEASE a décidé d'émettre les titres participatifs sans recours à l'Appel Public à l'Epargne à hauteur de 100 millions de dinars sur une période de cinq ans en plusieurs fois et a donné plein pouvoir à la direction générale pour en fixer les conditions et modalités.

A cet effet, la Direction Générale de BEST LEASE vise par la présente à émettre des titres participatifs d'un montant de 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres, de 100 dinars chacun sans recours à l'Appel Public à l'Epargne selon les caractéristiques suivantes :

Durée	Taux de profit global prévu (*)	Avance annuelle (*)	Complément variable (*)	Remboursement des titres
7 ans	9,5%	9%	0,5%	A la fin de la 7 <sup>eme</sup> année

(\*) Par référence à la valeur nominale des titres participatifs.

**I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION****1. Montant**

Le montant total de la présente émission est fixé à 10 000 000 de dinars, divisé en 100 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 100 dinars.

**2. Période de souscription et de versement**

Les souscriptions et les versements à cette émission de titres participatifs seront reçus à partir du **30 mars 2019** et clôturés au plus tard le **30 juin 2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant de l'émission est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis.

Au cas où la présente émission n'est pas clôturée à la date limite du **30 juin 2019**, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la BEST LEASE à cette date.

**3. Objet de l'émission**

Le produit de l'émission sera utilisé par BEST LEASE dans le cadre de son activité générale.

- Suite -

#### **4- But de l'émission**

L'émission des titres participatifs, a pour objectif le renforcement des fonds propres de la société et le développement de ses ressources.

## **II. CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

### **1. La législation sous laquelle les titres sont créés:**

Les titres participatifs sont régis par les dispositions des articles de 368 à 374 du Code des Sociétés Commerciales.

Ils entrent également dans le champ d'application de l'article 5 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24 du 17 décembre 1991 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements.

### **2. Dénomination des titres participatifs : « ISDARAT BEST LEASE 2019-01»**

« إصدارات باسٹ ليز 2019-01 »

### **3. Nature des titres : Titres de créance assimilés à des fonds propres.**

### **4. Prix de souscription et d'émission :**

Les titres seront émis au pair, soit 100 dinars par titre, payables intégralement à la souscription.

### **5. Date de jouissance en profits :**

La date de jouissance en profits pour tous les titres émis est fixée au **01 juillet 2019**.

**La 1<sup>ère</sup> date de distribution des profits est fixée au 15/01/2020 pour l'avance et au 15/07/2020 pour le complément variable.**

### **6. Date de règlement :**

Les titres seront payables en totalité à la souscription.

### **7. Modalités de délivrance des attestations de propriété des titres lors de la souscription :**

L'établissement et la délivrance des attestations portant sur le nombre des titres détenus seront assurés par les Intermédiaires agréés chargés de la collecte des souscriptions.

### **8. Intermédiaire agréé mandaté par l'émetteur pour la tenue du registre des porteurs des titres participatifs :**

La tenue du registre des titres participatifs sera assurée durant toute la durée de vie des titres par Tunisie Clearing qui assurera le service financier.

### **9. Remboursement :**

Tous les titres participatifs émis **seront remboursés à la fin de la 7<sup>ème</sup> année soit le 30/06/2026** à la valeur nominale.

BEST LEASE ne rembourse les titres participatifs par anticipation qu'en cas de liquidation et ce, après désintéressement de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires à l'exclusion des titulaires des titres participatifs.

### **10. Durée**

Pour la présente émission, le remboursement étant in fine :

- La durée totale est égale 7 ans ;
- La durée de vie moyenne est égale à 7 ans.

## **III. REMUNERATION ANNUELLE**

La rémunération des titres participatifs est annuelle et prévue à 9,5% de la valeur nominale. Elle comporte une avance et un complément variable calculés comme suit:

- Suite -

### **1. Première partie de la rémunération**

Une avance prévue de 9% calculée sur la valeur nominale est payable le **15 janvier de chaque année sur l'exercice écoulé.**

### **2. Deuxième partie de la rémunération**

Un complément variable prévu à 0,5% de la valeur nominale est payable le **15 juillet de chaque année après la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé.**

Le résultat net avant impôt est réparti entre porteurs de titres participatifs et actionnaires en fonction de leurs parts respectives dans les fonds propres nets tels que définis par l'article 5 de la Circulaire N° 91-24 du 17 Décembre 1991.

### **3. La gestion du surplus par rapport au taux de profit global prévu à 9,5% :**

Le profit en surplus par rapport au Taux de profit prévisionnel global fixé à 9,5% et qui a été calculé en appliquant la clé de répartition des bénéfices défini ci-haut à 80%-20%, respectivement entre les détenteurs des présents titres participatifs et le gestionnaire, est du droit du gestionnaire au titre de "Prime de Bonification" pour la réalisation de l'objectif de taux de profit global prévu à 9,5%. En outre, le gestionnaire se réserve le droit de loger ce surplus de profit dans un compte de "Réserve Spécial de Lissage de Profit" pour faire face aux éventuelles fluctuations de profit durant la durée de vie des Titres Participatifs émis. Ainsi, BEST LEASE se porte fort pour compenser tout éventuel écart entre les profits estimés et ceux réalisés, après accord de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice y afférent.

## **IV. CESSION ET TRANSMISSION DES TITRES PARTICIPATIFS**

**Les titres participatifs émis sont librement cessibles et transmissibles. Toutefois, les souscripteurs à ladite émission ainsi que les acquéreurs successifs s'engagent à ne pas céder leurs titres participatifs au profit d'OPCVM ou au profit de comptes gérés. Les intermédiaires en bourse chargés des transactions portant sur ces titres sont tenus de s'assurer de cette condition.**

**En cas de cession, l'acquéreur s'engage à respecter la condition ci-dessus fixée préalablement au vendeur et ce, pour la durée de vie restante.**

## **V. GARANTIE**

Les présents titres participatifs émis ne font l'objet d'aucune garantie particulière.

## **VI. INFORMATION FINANCIERE**

Les titulaires de titres participatifs peuvent obtenir communication des documents de BEST LEASE dans les mêmes conditions que les actionnaires de la société.

## **VII. MODE DE REPRESENTATION DES PORTEURS DE TITRES PARTICIPATIFS**

Les porteurs de titres participatifs sont réunis en Assemblée Générale Spéciale.

L'Assemblée Générale Spéciale des porteurs de titres participatifs est soumise aux dispositions des articles 354 à 363 du code des sociétés commerciales.

Toute décision ayant pour effet la modification des droits des titulaires des titres participatifs n'est définitive qu'après son approbation par l'assemblée spéciale.

## **VIII. JURIDICTION COMPETENTE**

Tout litige sera la compétence exclusive du Tribunal de Tunis 1. A cette fin, BEST LEASE élit en son siège sis au 54, Avenue Charles Nicolle Mutuelleville 1002 Tunis, Tunisie.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activités de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## Emprunt Obligataire «Attijari Leasing 2019-1»

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire de Attijari Leasing réunie le **19 avril 2018** a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonnés dans la limite de 80 millions de dinars pour le financement de son exploitation, à émettre dans un délai maximal de 1 an, et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour fixer les modalités, les montants successifs et les conditions de leurs émissions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration de Attijari Leasing réuni le **4 octobre 2018** a décidé d'émettre un emprunt obligataire d'un montant de 20 millions de dinars susceptible d'être porté à 30 millions de dinars et a délégué au Directeur Général les pouvoirs pour fixer les conditions définitives dudit emprunt.

A cet effet, le Directeur Général de Attijari Leasing a fixé les conditions d'émission du présent emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » comme suit :

- Montant de l'emprunt : 20 millions de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 millions de dinars ;
- Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% ;
- Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75%.

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

Le montant nominal du présent emprunt est fixé à 20 000 000 de dinars susceptible d'être porté à un maximum de 30 000 000 de dinars, divisé en 200 000 obligations susceptibles d'être portées à un maximum de 300 000 obligations de nominal 100 dinars chacune.

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions et les versements à cet emprunt seront reçus à partir du **25 mars 2019** et clôturées au plus tard le **10 juin 2019**. Ils peuvent être clôturés sans préavis dès que le montant de l'émission (30 000 000 de dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 300 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

- Suite -

En cas de placement d'un montant inférieur à 20 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **10 juin 2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **24 juin 2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société. Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture des souscriptions.

#### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du 25 mars 2019 auprès d'Attijari Intermédiation, intermédiaire en bourse, sise à Rue des lacs de Mazurie -1053 les Berges du Lac.

#### **But de l'émission**

Cet emprunt obligataire rentre dans le cadre de la mobilisation des fonds nécessaires à la réalisation du financement prévu au titre de l'année 2019 des opérations de leasing mobiliers et immobiliers qui s'élèvent à 320 millions de dinars. En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu au titre de l'année 2019 est de 80 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « Attijari Leasing 2019-1 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra dès la clôture de l'émission une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, Attijari Intermédiation.

#### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

#### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **10 juin 2019**, seront décomptés et payés à cette date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **10 juin 2019** soit la date limite de clôture des souscriptions à cet emprunt.

#### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

#### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- ✓ Catégorie A : d'une durée de 5 ans au taux fixe de 11,00% brut par an ;
- ✓ Catégorie B : d'une durée de 5 ans au taux variable de TMM+2,75% brut par an.

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans :**

Taux fixe :

11,00% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts seront servis.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans :**

Taux variable :

- Suite -

Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,75% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 275 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **juin** de l'année N-1 au mois de **mai** de l'année N.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et la Catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **10 juin 2024** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

**Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **10 juin** de chaque année.

Le premier paiement des intérêts aura lieu le **10 juin 2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **10 juin 2020** pour les catégories A et B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

• **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

C'est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à l'échéance de l'emprunt.

Pour les obligations de la Catégorie A, ce taux est de 11,00% l'an pour le présent emprunt.

• **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence.

Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtés au mois de février 2019 (à titre indicatif) qui est égale à 6,977%, et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de vie de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 9,727% pour la Catégorie B.

Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de 2,75% pour la Catégorie B et ce, pour un souscripteur qui conservait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

**Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

• **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de **5 ans** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Durée de vie moyenne:**

Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt « Attijari Leasing 2019-1 » est de **3 années** pour la Catégorie A et la Catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les obligations de la Catégorie A du présent emprunt est de **2,632 années**.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

**Notation de la société :**

Le 24 mars 2016, Fitch Ratings a confirmé les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

Le 21 mars 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé de nouveau les notes nationales attribuées à Attijari Leasing sur son échelle nationale qui s'établissent comme suit:

- ✓ Note à long terme : BB + (tun) ;
- ✓ Note à court terme : B (tun) ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB+** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du 21/01/2019.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire « Attijari Leasing 2019-1 » est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, auprès de Attijari Intermédiation.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les porteurs des obligations peuvent se réunir en une Assemblée Spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires. L'Assemblée Générale Spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'Assemblée Générale Spéciale des porteurs des obligations et à son représentant. Le représentant de l'Assemblée Générale des porteurs des obligations a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par l'intermédiaire en bourse, Attijari Intermédiation.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner la catégorie choisie par ce dernier, le taux d'intérêt et la quantité d'obligations y afférents.

**Marché des titres**

Dès la clôture des souscriptions du présent emprunt, Attijari Leasing s'engage à charger l'intermédiaire en Bourse, Attijari Intermédiation, de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt «Attijari Leasing 2019-1» au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Attijari Leasing s'engage dès la clôture des souscriptions de l'emprunt obligataire «Attijari Leasing 2019-1» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de Tunisie Clearing en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

- Suite -

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements de financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux de fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la société un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « Attijari Leasing 2019-1 » visée par le CMF en date du 07/03/2019 sous le numéro 19-1021, du document de référence « Attijari Leasing 2018 » enregistré par le CMF en date du 31/12/2018 sous le n°18-011, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019 et des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

La présente note d'opération et le document de référence sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès d'Attijari Leasing, rue du Lac d'Annecy-1053 Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.org.tn](http://www.cmf.org.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 de l'émetteur et ses états financiers relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et sur son site internet respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

## AVIS DE SOCIETES

### AUGMENTATION DE CAPITAL

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur arrêtés au 31/12/2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

## ARAB TUNISIAN LEASE « ATL »

Société Anonyme au capital de 25 000 000 dinars  
divisé en 25 000 000 actions de nominal 1 dinar

Siège social : Ennour Building – Centre Urbain Nord 1082 Mahragène

Le Conseil du Marché Financier (CMF) a accordé son visa au prospectus  
d'émission relatif à l'augmentation du capital de l'ATL  
de 25 000 000 dinars à 35 000 0000 dinars

#### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le **25/01/2019** a décidé d'augmenter le capital de la société Arab Tunisian Lease « ATL » d'un montant de **10 000 000 DT** pour le porter de 25 000 000 DT à 35 000 000DT, et ce, par l'émission de 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire à raison de **deux (02) actions nouvelles souscrites pour cinq (05) actions anciennes**, au prix d'émission de **2,1DT** chacune, soit une prime d'émission de 1,1DT. Les nouvelles actions porteront jouissance à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a confié au Conseil d'Administration tous les pouvoirs nécessaires pour constater et réaliser l'augmentation de capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire a également décidé, qu'au cas où les souscriptions réalisées n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital envisagée, de :

- Limiter le montant de l'augmentation du capital à celui des souscriptions à condition que celui-ci atteigne les trois-quarts au moins de l'augmentation du capital proposée ;
- Redistribuer les actions non souscrites entre les actionnaires qui en font la demande ;
- Offrir au public totalement ou partiellement les actions non souscrites.

#### But de l'émission

L'augmentation de capital a pour but de renforcer les fonds propres de la société, et respecter les normes pré instaurées en termes de ratios prudentiels.

#### Caractéristiques de l'opération

Le capital social sera augmenté de 10 000 000 DT par la souscription en numéraire de 10 000 000 actions nouvelles.

- Nombre d'actions à émettre : 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire
- Valeur nominale: 1 DT
- Prix d'émission : 2,1 DT
- Catégorie : Action Ordinaire
- Forme des actions à émettre : Nominative

- Suite -

### Prix d'émission des actions nouvelles

Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de deux dinars cent millimes (2,1 DT) l'action soit la valeur nominale de l'action un (1) dinar, majorée d'une prime d'émission de un dinar cent millimes (1,1DT). Les actions nouvelles à souscrire en numéraire seront libérées intégralement à la souscription.

### Droit préférentiel de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles sera réservée à titre préférentiel aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel ainsi qu'aux cessionnaires de droits de souscriptions en bourse, tant à titre irréductible qu'à titre réductible. L'exercice de ce droit s'effectue de la manière suivante :

- **A titre irréductible** : La souscription à titre irréductible est ouverte à tous les actionnaires au prorata de leur droit préférentiel de souscription à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes. Les actionnaires qui n'auront pas un nombre d'actions anciennes correspondant à un nombre entier d'actions nouvelles, pourront soit acheter soit vendre en Bourse les droits de souscription formant les rompus sans qu'il puisse en résulter une souscription indivise. La société Arab Tunisian Lease ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.
- **A titre réductible** : En même temps qu'ils exercent leurs droits à titre irréductible, les propriétaires et/ou les cessionnaires de droits de souscription pourront, en outre, souscrire à titre réductible, le nombre d'actions nouvelles qui n'auraient pas été éventuellement souscrites par les demandes à titre irréductible. Chaque demande sera satisfaite proportionnellement à la part dans le capital, dans la limite du nombre d'actions demandées et en fonction du nombre d'actions nouvelles disponibles.

### Période de souscription

La souscription aux 10 000 000 actions nouvelles émises en numéraire est réservée, en priorité, aux anciens actionnaires détenteurs des actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires de droits de souscription en Bourse, tant à titre irréductible que réductible à raison de deux (02) actions nouvelles pour cinq (05) actions anciennes et ce, **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus\***.

Passé le délai de souscription qui sera réservé aux anciens actionnaires pour l'exercice de leur droit préférentiel de souscription et au cas où les souscriptions réalisées à titre irréductible ainsi qu'à titre réductible n'atteignent pas la totalité de l'augmentation du capital social, les actions non souscrites seront redistribuées entre les actionnaires et ce, **du 11/04/2019 au 19/04/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Les souscriptions seront clôturées, sans préavis, dès que les actions émises seront souscrites en totalité. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Passé le délai prévu pour la redistribution des actions non souscrites entre les actionnaires et au cas où l'augmentation du capital n'est pas clôturée, les actions non souscrites seront offertes au public et ce, **du 24/04/2019 au 24/05/2019 inclus**. Un avis sera à cet effet publié au Bulletin Officiel du CMF.

Si les souscriptions réalisées ne couvrent pas l'intégralité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration est autorisé à en limiter le montant au total des souscriptions effectuées à condition que ce total atteigne au moins les  $\frac{3}{4}$  de l'augmentation décidée (soit 7 500 000 dinars, correspondant à 7 500 000 actions).

### Etablissements domiciliaires

Tous les Intermédiaires Agréés Administrateurs (IAA) sont habilités à recueillir, sans frais, les demandes de souscription des actions nouvelles de la société Arab Tunisian Lease exprimées dans le cadre de la présente augmentation de capital.

En souscrivant, il devra être versé par action souscrite le montant de 1 DT, représentant la valeur nominale de l'action majorée de 1,1 DT de prime d'émission.

---

\*Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant

- Suite -

Après répartition et en cas de satisfaction partielle des demandes de souscription à titre réductible, les sommes restant disponibles sur les fonds versés, à l'appui des souscriptions effectuées à ce titre, seront restituées sans intérêt, aux souscripteurs, aux guichets qui auraient reçu les souscriptions, et ce dans un délai ne dépassant pas trois (3) jours ouvrables à partir de la date de dénouement de l'augmentation, date qui sera précisée par un avis de Tunisie Clearing.

Le jour de dénouement, le montant de l'augmentation du capital en numéraire est versé dans le compte indisponible N° 0101 3054 1192 0028 9529 ouvert auprès de l'Arab Tunisian Bank – Agence Charguia conformément à l'état de dénouement espèces de Tunisie Clearing.

### **Modalités de souscription et règlement des titres contre espèces**

Les souscripteurs à l'augmentation de capital devront en faire la demande auprès des IAA chez lesquels leurs titres sont inscrits en compte, durant la période de souscription à titre irréductible et réductible et ce, en remplissant le bulletin de souscription figurant en annexe.

Les IAA se chargeront de la transmission des bulletins de souscription, au plus tard le **05/04/2019 à 17H** à BNACAPITAUX. Chaque IAA est tenu d'envoyer ses virements de droits de souscription relatifs aux demandes de souscription à titre irréductible et éventuellement ses demandes de souscription à titre réductible (qui seront confirmées par BNA CAPITAUX), via l'Espace Adhérent de TUNISIE CLEARING et ce, conformément aux modalités pratiques de l'opération qui seront précisées par un avis de Tunisie Clearing.

Le règlement des espèces et la livraison des titres de l'augmentation en numéraire sera effectué via la compensation interbancaire de TUNISIE CLEARING et ce, à une date qui sera précisée par un avis de TUNISIE CLEARING.

### **Modalités et délais de livraison des titres**

Les souscriptions à l'augmentation de capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits délivrés par BNA CAPITAUX, en sa qualité d'Intermédiaire Agréé Mandaté et ce, dès la réalisation de l'opération.

### **Mode de placement**

Les titres émis seront réservés en priorité aux anciens actionnaires détenteurs des 25 000 000 actions composant le capital actuel et/ou aux cessionnaires de droits de souscription en bourse.

### **Jouissance des actions nouvelles :**

Les 10 000 000 actions nouvelles souscrites porteront jouissance en dividendes à partir du 01/07/2019.

## **RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LES VALEURS MOBILIERES EMISES**

### **Droits attachés aux valeurs mobilières émises**

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires à une part proportionnelle au nombre d'actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

Chaque membre de l'Assemblée Générale Ordinaire ou Extraordinaire a autant de voix qu'il possède et représente d'actions, sans limitation sauf exceptions légales.

### **Régime de négociabilité**

Les actions sont librement négociables.

### **Régime fiscal applicable**

La législation actuelle en Tunisie prévoit l'imposition des revenus, distribués au sens de l'alinéa (a) du paragraphe II de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS et du paragraphe II bis de l'article 29 du code de l'IRPP et de l'IS, à une retenue à la source libératoire de 10%. Cette retenue concerne les revenus distribués à partir du 1er janvier 2015 à l'exception des distributions de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société distributrice

- Suite -

au 31 décembre 2013, à condition de mentionner lesdits fonds dans les notes aux états financiers déposés au titre de l'année 2013.

La retenue à la source est due au titre des distributions effectuées au profit des :

- Personnes physiques résidentes ou non résidentes et non établies en Tunisie ;
- Personnes morales non résidentes et non établies en Tunisie.

En outre, sont déductibles pour la détermination du bénéfice imposable, les dividendes distribués aux personnes morales résidentes en Tunisie et ce, conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS.

Par ailleurs, est également déductible de l'impôt sur le revenu annuel exigible, ou est restituable, la retenue à la source effectuée au titre des revenus distribués conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour l'année 2014, et, pour les personnes physiques dont les revenus distribués ne dépassent pas 10 000 dinars par an.

En outre, la loi de finances pour l'année 2015 a étendu le champ d'application de l'imposition des dividendes aux revenus distribués par les établissements tunisiens de sociétés étrangères. Ainsi, en vertu de l'article 25 de ladite loi, les revenus distribués par les établissements tunisiens des sociétés étrangères sont soumis également à une retenue à la source libératoire au taux de 10%. Aussi, l'impôt exigible en Tunisie au titre des bénéfices distribués par les sociétés non résidentes est payé conformément aux dispositions des conventions de non double imposition par leur établissement stable en Tunisie au moyen d'une déclaration déposée à cet effet.

### **Marché des titres**

Les actions Arab Tunisian Lease sont négociables sur le marché des titres de capital de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT).

Par ailleurs, il n'y a pas de titres de même catégorie qui sont négociés sur les marchés étrangers.

### **Cotations en Bourse des actions anciennes**

Les 25 000 000 actions anciennes composant le capital actuel de l'Arab Tunisian Lease inscrites à la cote de la Bourse, seront négociées à partir du **06/03/2019**, droits de souscription détachés.

### **Cotation en Bourse des actions nouvelles souscrites en numéraire**

Les 10 000 000 actions nouvelles à souscrire en numéraire seront négociables en Bourse à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire conformément aux dispositions en vigueur régissant les augmentations de capital des sociétés, séparément des actions anciennes jusqu'à la date de mise en paiement des dividendes de l'exercice 2019, date à partir de laquelle elles seront assimilées aux actions anciennes.

### **Cotation en Bourse des droits de souscription**

Les négociations en bourse sur les droits de souscription auront lieu **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus**\*

Il est à préciser qu'une séance de régularisation ne sera organisée au-delà des délais précités.

### **Tribunaux compétents en cas de litige**

Tout litige pouvant surgir suite à la présente augmentation de capital sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis 1.

### **Prise en charge par Tunisie Clearing**

Les droits de souscription seront pris en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700787 durant la période de souscription préférentielle soit **du 06/03/2019 au 05/04/2019 inclus**\*.

---

\* Les actionnaires et/ou les cessionnaires de droits préférentiels de souscription n'ayant pas exercé ou chargé leurs Intermédiaires Agréés Administrateurs d'exercer leurs droits avant la séance de bourse du **05/04/2019** sont informés que ces derniers procéderont à la vente de leurs droits non exercés pendant ladite séance.

- Suite -

Les actions nouvelles souscrites seront prises en charge par TUNISIE CLEARING sous le code ISIN TN0004700795 à partir de la réalisation définitive de l'augmentation de capital en numéraire.

A cet effet, TUNISIE CLEARING assurera les règlements/livraisons sur lesdits actions et droits négociés en Bourse.

Le registre des actionnaires est tenu par BNA Capitaux – Intermédiaire en bourse.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le numéro 19-1019 en date du 19/02/2019, du document de référence « ATL 2018 » enregistré par le CMF sous le n° 18-010 en date du 20/12/2018, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public sans frais auprès de l'Arab Tunisian Lease l'ATL – Ennour Building – Centre Urbain Nord – 1082- Mahragène; de la BNA Capitaux intermédiaire en bourse – Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053– Tunis et sur les sites Internet du CMF [www.cmf.tr](http://www.cmf.tr) et de l'ATL : [www.atl.com.tn](http://www.atl.com.tn).

Les indicateurs d'activité relatifs au premier trimestre 2019 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 seront publiés sur le Bulletin Officiel du CMF et sur son site interne respectivement au plus tard le 20/04/2019 et le 30/04/2019.

**AVIS DE SOCIETES**

**EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE**

**VISA du Conseil du Marché Financier :**

Portée du visa du CMF : Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au premier trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier pour tout placement sollicité après le 20 avril 2019. Il doit être également accompagné des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30 avril 2019.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

**Emprunt Obligatoire  
«BH Subordonné 2019-1»**

**Décisions à l'origine de l'émission**

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 04/06/2016, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier. Dans le cadre de cette autorisation, la Banque de l'Habitat a émis 2 emprunts respectivement d'un montant de 70 Millions de dinars et 50 Millions de dinars. Le reliquat de cette autorisation (30 Millions de dinars) reste utilisable jusqu'au 03/06/2019.

Aussi, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la Banque de l'Habitat réunie le 25/05/2017, a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires et/ou subordonné dans la limite de 150 Millions de Dinars, à émettre dans un délai maximal de 3 ans, et a donné tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer les dates, les durées, les montants, les taux, les modalités et les conditions de ces émissions selon la situation du marché financier.

Dans le cadre de ces deux autorisations, le Conseil d'Administration réuni le 24/09/2018 a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné ou non subordonné d'un montant maximal de 70 millions de dinars.

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à la Direction Générale de la banque de fixer les caractéristiques à la veille de l'émission pour tenir compte de la situation du marché.

A cet effet, la Direction Générale a décidé d'émettre un emprunt obligataire subordonné selon les conditions suivantes :

- Montant : 35 MDT susceptible d'être porté à 50 MDT ;
- Catégorie A : 5 ans au taux fixe de 10,00% et/ou TMM+2,10% ;
- Catégorie B : 5 ans in fine au taux fixe de 10,20% et/ou TMM+2,30% ;
- Catégorie C : 7 ans dont 2 années de grâce au taux fixe de 10,30% et/ou TMM+2,60%.

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION**

**Montant**

L'emprunt obligataire subordonné « BH subordonné 2019-1 » est d'un montant de 35 000 000 dinars, divisé en 350 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars, susceptible d'être porté à 50 000 000 dinars, divisé en 500 000 obligations subordonnées de nominal 100 dinars.

- Suite -

Le montant définitif du présent emprunt fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

### **Période de souscription et de versement**

Les souscriptions à cet emprunt subordonné seront ouvertes le **26/02/2019** et clôturées sans préavis au plus tard le **26/03/2019**. Elles peuvent être clôturées, sans préavis, dès que le montant maximum de l'émission (50 000 000 DT) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soit un maximum de 500 000 obligations subordonnées.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 35 000 000 DT à la date de clôture de la période de souscription, soit le **26/03/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **12/04/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions au présent emprunt obligataire subordonné et les versements seront reçus à partir du **26/02/2019** aux guichets de la BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

### **But de l'émission**

Afin de se conformer aux ratios prudentiels énoncés dans la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n°91-24 du 17 décembre 1991, la banque a besoin de consolider ses fonds propres et ses quasi-fonds propres.

Ainsi, le but de la présente émission est de :

- Respecter les indicateurs de gestion prudentielle ;
- Satisfaire les demandes de la clientèle en matière de crédit et réaliser les objectifs prévus ;
- Respecter les nouvelles décisions énoncées par la Banque Centrale en matière de gestion des risques (risques opérationnels et risque de marché) à fin 2018 ;
- Se doter des ressources nécessaires pour la réalisation du Business Plan ;
- Renforcer les ressources stables de la banque pour aboutir à un ratio de liquidité supérieur à 90% ;
- Financer le budget d'investissement.

## **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : BH Subordonné 2019-1
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations subordonnées du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Obligations subordonnées qui se caractérisent par leur rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination.
  - **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre des obligations subordonnées souscrites, délivrée par les intermédiaires BH INVEST ou TUNISIE VALEURS. L'attestation délivrée à chaque souscripteur mentionnera la catégorie et le taux d'intérêt choisi, ainsi que la quantité y afférente.
  - **Législation sous laquelle les titres sont créés** : Les emprunts obligataires subordonnés sont des emprunts obligataires auxquels est rattachée une clause de subordination.

- Suite -

De ce fait, ils sont soumis aux règles et textes régissant les obligations, soit : le code des sociétés commerciales, livre 4, titre 1, sous titres 5 chapitre 3 : des obligations. Ils sont également prévus par la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie aux banques n° 91-24 du 17/12/1991 relative aux règles de gestion et aux normes prudentielles applicables aux banques et aux établissements financiers.

**Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations subordonnées souscrites dans le cadre de la présente émission seront émises au pair, soit **100 dinars** par obligation, payables intégralement à la souscription.

**Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation subordonnée portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation subordonnée entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **26/03/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations subordonnées émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt subordonné, soit le **26/03/2019** et ce, même en cas de prorogation de cette date.

**Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

**Taux d'intérêt :**

Les obligations subordonnées du présent emprunt seront offertes à des durées et des taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

**Catégorie A d'une durée de 5 ans**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,00% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,10% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 210 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Pour la catégorie B d'une durée de 5 ans in fine**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,20% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,30% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 230 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- Suite -

**Pour la catégorie C d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

- Taux fixe : Taux annuel brut de 10,30% calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.
- Taux variable : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) +2,60% brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation subordonnée au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers Taux Moyens Mensuels du Marché Monétaire Tunisien publiés précédant la date de paiement des intérêts majorée de 260 points de base. Les 12 mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

**Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie A et la catégorie C feront l'objet d'un amortissement annuel constant par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 DT par obligation. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie C.

Les obligations subordonnées émises relatives à la catégorie B feront l'objet d'un seul amortissement in fine.

L'emprunt sera amorti en totalité le **26 mars 2024** pour la catégorie A et B, le **26 mars 2026** pour la catégorie C.

**Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de **100 dinars** par obligation subordonnée.

**Païement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **26 mars** de chaque année.

Pour la catégorie A, le premier paiement en intérêts et le premier remboursement en capital auront lieu le **26 mars 2020**.

Pour la catégorie B, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2024**.

Pour la catégorie C, le premier paiement en intérêts aura lieu le **26 mars 2020** et le premier remboursement en capital aura lieu le **26 mars 2022**.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers Tunisie Clearing.

**Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **10,00%** l'an pour la catégorie A, de **10,20%** l'an pour la catégorie B et de **10,30%** l'an pour la catégorie C.

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs. La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêtée au mois de janvier 2019 à

- Suite -

titre indicatif, qui est égale à 6,8375% et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 8,9375% pour la catégorie A, de 9,1375% pour la catégorie B et de 9,4375% pour la catégorie C. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **2,10%** pour la catégorie **A**, de **2,30%** pour la catégorie **B** et de **2,60%** pour la catégorie **C** et ce pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

##### **Durée totale:**

Les obligations de l'emprunt obligataire subordonné «BH Subordonné 2019-1» sont émises selon trois catégories :

- une catégorie A sur une durée de vie totale de **5 ans** ;
- une catégorie B sur une durée de vie totale de **5 ans In Fine** ;
- une catégorie C sur une durée de vie totale de **7 ans dont deux années de grâce**.

##### **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement du capital puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de **3 ans** pour la catégorie A et de **5 ans** pour les catégories B et C.

##### **Duration de l'emprunt :**

La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration correspond à la période à l'issue de laquelle la rentabilité du titre n'est pas affectée par les variations des taux d'intérêt.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,660 années** pour la catégorie A, de **4,156 années** pour la catégorie B et de **4,086 années** pour la catégorie C.

#### **Rang de créance et maintien de l'emprunt à son rang**

##### **Rang de créance :**

En cas de liquidation de l'émetteur, les obligations subordonnées de la présente émission seront remboursées à un prix égal au nominal et leur remboursement n'interviendra qu'après désintéressement de tous les créanciers, privilégiés ou chirographaires, mais avant le remboursement des titres participatifs émis par l'émetteur. Le remboursement des présentes obligations subordonnées interviendra au même rang que celui de tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant, le cas échéant (clause de subordination).

Il est à signaler que ce rang dépendrait des emprunts obligataires qui seront émis conformément aux limites prévues au niveau des prévisions annoncées au document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17/12/2018 sous le n°18/009. Toute modification susceptible de changer le rang des titulaires d'obligations subordonnées doit être soumise à l'accord de l'Assemblée Spéciale des titulaires des obligations prévues par l'article 333 du Code des Sociétés Commerciales.

Les intérêts constitueront des engagements directs, généraux, inconditionnels et non subordonnés de l'émetteur, venant au même rang que toutes les autres dettes et garanties chirographaires, présentes ou futures de l'émetteur.

##### **Maintien de l'emprunt à son rang :**

L'émetteur s'engage, jusqu'au remboursement effectif de la totalité des obligations subordonnées du présent emprunt, à n'instituer en faveur d'autres créances qu'il pourrait émettre ultérieurement, en dehors de celles prévues au niveau du document de référence susvisé aucune priorité quant à leur rang de remboursement, sans consentir ces mêmes droits aux obligations subordonnées du présent emprunt.

##### **Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

- Suite -

### **Notation de l'emprunt:**

Le présent emprunt obligataire subordonné n'est pas noté.

### **Mode de placement :**

L'emprunt obligataire subordonné, « BH subordonné 2019-1 », est émis par Appel Public à l'Épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes, à tout investisseur potentiel ayant une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées (cf. facteurs de risques spécifiques liés aux obligations subordonnées).

Les souscriptions et les versements seront reçus aux guichets de BH INVEST, intermédiaire en Bourse sis à l'immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis et de TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis Mahrajène.

### **Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

L'émission d'un emprunt obligataire subordonné est soumise aux règles et textes régissant les obligations. En matière de représentation des obligations subordonnées, l'article 333 du code des sociétés commerciales est applicable : les porteurs des obligations subordonnées sont rassemblés en une assemblée générale spéciale qui désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des porteurs des obligations subordonnées.

Les dispositions des articles 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des porteurs des obligations subordonnées et à son représentant. Le représentant de l'assemblée générale des porteurs des obligations subordonnées a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

### **Fiscalité des titres**

Les intérêts annuels des obligations subordonnées de cet emprunt sont soumis à une retenue d'impôt que la loi met ou pourrait mettre à la charge des personnes physiques ou morales.

En l'état actuel de la législation, et suite à l'unification des taux de la retenue à la source sur les revenus des capitaux mobiliers, telle qu'instituée par la loi n°96-113 du 30 Décembre 1996, portant loi de finances pour la gestion 1997, les intérêts sont soumis à une retenue à la source au taux unique de 20%.

Cette retenue est définitive et non susceptible de restitution sur les revenus des obligations subordonnées revenant à des personnes morales non soumises à l'impôt sur les sociétés ou qui en sont totalement exonérées en vertu de la législation en vigueur.

Conformément à l'article 39 du code de l'IRPP et de l'IS tel que modifié par l'article 13 de la loi de finances 2017, sont déductible de la base imposable les intérêts perçus par le contribuable au cours de l'année au titre des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques, ou de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie ou au titre des emprunts obligataires émis à partir du 1er Janvier 1992 dans la limite d'un montant annuel de Cinq mille dinars (5 000 dinars) sans que ce montant n'excède trois mille dinars (3 000 dinars) pour les intérêts provenant des comptes spéciaux d'épargne ouverts auprès des banques et auprès de la Caisse d'Épargne Nationale de Tunisie.

### **Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

La tenue de registre des obligations de l'emprunt subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » sera assurée durant toute la durée de vie de l'emprunt par TUNISIE CLEARING.

### **Marché des titres**

A fin janvier 2019, il existe 6 emprunts obligataires émis par la BH dont 5 qui sont cotés sur le marché obligataire de la cote de la BVMT et 1 sans faire appel public à l'épargne émis en 2017. Par ailleurs, il n'existe pas de titres de même catégorie émis par l'émetteur et sont négociés sur des marchés de titres étrangers.

- Suite -

Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, la Banque de l'Habitat s'engage à charger l'intermédiaire en bourse « BH INVEST » de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt obligataire subordonné « **BH Subordonné 2019-1** » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

La Banque de l'Habitat s'engage dès la clôture de l'emprunt obligataire subordonné «**BH Subordonné 2019-1**» à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING en vue de la prise en charge des titres souscrits.

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, paiement et extinction de cet emprunt obligataire subordonné sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Facteurs de risque spécifiques liés aux obligations subordonnées**

Les obligations subordonnées ont des particularités qui peuvent impliquer certains risques pour les investisseurs potentiels et ce en fonction de leur situation financière particulière, de leurs objectifs d'investissement et en raison de leur caractère de subordination.

**Nature du titre :**

L'obligation subordonnée est un titre de créance qui se caractérise par son rang de créance contractuel déterminé par la clause de subordination. La clause de subordination se définit par le fait qu'en cas de liquidation de la société émettrice, les obligations subordonnées ne seront remboursées qu'après désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des titres participatifs et de capital émis par l'émetteur. Les obligations subordonnées interviendront au remboursement au même rang que tous les autres emprunts obligataires subordonnés déjà émis ou contractés, ou qui pourraient être émis ou contractés ultérieurement par l'émetteur proportionnellement à leur montant restant dû, le cas échéant.

**Qualité de crédit de l'émetteur :**

Les obligations subordonnées constituent des engagements directs, généraux, inconditionnels et non assortis de sûreté de l'émetteur. Le principal des obligations subordonnées constitue une dette subordonnée de l'émetteur. Les intérêts sur les obligations subordonnées constituent une dette chirographaire de l'émetteur.

En achetant les obligations subordonnées, l'investisseur potentiel se repose sur la qualité de crédit de l'émetteur et de nulle autre personne.

**Le marché secondaire :**

Les obligations subordonnées sont cotées sur le marché obligataire de la cote de la bourse mais il se peut qu'il ne soit pas suffisamment liquide. En conséquence, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de vendre leurs obligations subordonnées facilement ou à des prix qui leur procureraient un rendement comparable à des investissements similaires pour lesquels un marché secondaire s'est développé. Les investisseurs potentiels devraient avoir une connaissance et une expérience en matière financière et commerciale suffisante de manière à pouvoir évaluer les avantages et les risques d'investir dans les obligations subordonnées, de même qu'ils devraient avoir accès aux instruments d'analyse appropriés ou avoir suffisamment d'acquis pour pouvoir évaluer ces avantages et ces risques au regard de leur situation financière.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les banques et les établissements financiers exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liées, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la banque un risque de taux du fait que certains emplois seraient octroyés à taux fixe et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait également de faire supporter à la banque un risque de taux dans le cas où certains emplois seraient octroyés à des taux indexés sur le TMM.

- Suite -

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « BH Subordonné 2019-1 » visée par le CMF en date du **11/02/2019** sous le numéro **19-1018**, du document de référence « BH 2018 » enregistré par le CMF en date du **17/12/2018** sous le n°**18-009**, des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2019 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20/04/2019 ainsi que des états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2018 pour tout placement sollicité après le 30/04/2019.

La note d'opération ainsi que le document de référence sont mis à la disposition du public auprès de la Banque de l'Habitat – 18 Avenue Mohamed V – 1080 Tunis, la BH INVEST Intermédiaire en Bourse - Immeuble Assurances SALIM – Lotissement AFH/BC5 3ème Etage – Centre Urbain Nord 1003 Tunis, TUNISIE VALEURS, intermédiaire en Bourse sis au Centre Urbain Nord, Immeuble Integra, 1082 Tunis et sur le site Internet du CMF [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn)

Les indicateurs d'activité relatifs au 1er trimestre 2019 et les états financiers relatifs à l'exercice 2018 de la BH seront publiés au Bulletin du CMF, respectivement au plus tard le 20 avril 2019 et le 30 avril 2019.

## AVIS DE SOCIETES

### EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

#### VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il doit être accompagné des indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier, pour tout placement sollicité après le 20 janvier 2019. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

## Emprunt Obligataire «HL 2018-2»

### Décisions à l'origine de l'émission

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le **30/04/2018** a autorisé l'émission par Hannibal Lease d'un ou plusieurs emprunts obligataires ordinaires et/ou subordonnés dans la limite d'un montant de Cent cinquante Millions de Dinars (150 000 000 DT) sur 2018 et 2019 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni le **29/11/2018** a approuvé l'émission de l'emprunt obligataire « HL 2018-02 » et a fixé le montant, les modalités et les conditions comme suit :

- |                            |   |
|----------------------------|---|
| a. Montant de l'emprunt    | : 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars;   |
| b. Nominal de l'obligation | : 100 dinars par obligation ;   |
| c. Forme de l'obligation   | : les obligations sont nominatives ;  |
| d. Prix d'émission         | : 100 dinars par Obligation payable intégralement à la souscription;  |
| e. Durée et Taux d'intérêt | : Catégorie A : Durée : 5 ans ; Taux d'intérêt : fixe 11,15% brut l'an et/ou variable (TMM+3,50%) brut l'an au choix du souscripteur ;<br>Catégorie B : Durée : 7 ans dont 2 ans de grâce ; Taux d'intérêt : 11,50% brut l'an;                          |
| f. Amortissement           | : les obligations sont amortissables annuellement par un cinquième de la valeur nominale, soit 20 dinars par obligation. Cet amortissement commence à la 1 <sup>ère</sup> année pour la catégorie A et à la 3 <sup>ème</sup> année pour la catégorie B. |

### RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'OPERATION

#### Montant

L'emprunt obligataire « HL 2018-2 » est d'un montant de 30 000 000 dinars susceptible d'être porté à 40 000 000 dinars divisé en 300 000 obligations susceptibles d'être portées à 400 000 obligations de nominal 100 dinars. Le montant définitif de l'emprunt « HL 2018-2 » fera l'objet d'une publication aux bulletins officiels du CMF et de la BVMT.

#### Période de souscription et de versement

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **27/12/2018** et clôturées au plus tard le **25/02/2019**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (40 000 000 dinars) est intégralement souscrit.

- Suite -

Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis, soient un maximum de 400 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 30 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **25/02/2019**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **27/03/2019** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

### **Organismes financiers chargés de recueillir les souscriptions du public**

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **27/12/2018** auprès de MAC S.A. –intermédiaire en bourse, sis au Green Center – Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac Tunis.

### **But de l'émission**

Le produit de la présente émission est destiné à participer au financement des immobilisations à donner en leasing, pour la période 2018/2019, qui s'élèvent à 350 millions de dinars.

En effet, le besoin total du financement en ressources obligataires prévu pour l'exercice 2019 est de 60 millions de dinars.

### **CARACTERISTIQUES DES TITRES EMIS**

- **Dénomination de l'emprunt** : « HL 2018-2 »
- **Nature des titres** : Titres de créances.
- **Forme des titres** : Les obligations du présent emprunt seront nominatives.
- **Catégorie des titres** : Ordinaires.
- **Modalités et délais de délivrance des titres** : Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté (MAC SA, intermédiaire en Bourse).

### **Prix de souscription et d'émission:**

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payable intégralement à la souscription.

### **Date de jouissance en intérêts :**

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **25/02/2019**, seront décomptés et payés à cette dernière date.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, pour toutes les obligations émises, servant de base pour les besoins de la cotation en bourse, est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **25/02/2019**.

### **Date de règlement :**

Les obligations seront payables en totalité à la souscription.

### **Taux d'intérêt :**

Les obligations du présent emprunt seront offertes à trois taux d'intérêts différents au choix du souscripteur, fixés en fonction de la catégorie :

- **Pour la catégorie A d'une durée de 5 ans**

**Taux variable** : Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **3,50%** brut l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de

- Suite -

✓ paiement des intérêts majorée de **350** points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de **février** de l'année N-1 au mois de **janvier** de l'année N.

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,15%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

- **Pour la catégorie B d'une durée de 7 ans dont 2 années de grâce :**

✓ Taux fixe : Taux annuel brut de **11,50%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

#### **Amortissement-remboursement :**

Toutes les obligations émises sont amortissables d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit le un cinquième de la valeur nominale. Cet amortissement commencera à la première année pour la catégorie A et à la troisième année pour la catégorie B.

L'emprunt sera amorti en totalité le **25/02/2024** pour la catégorie A et le **25/02/2026** pour la catégorie B.

#### **Prix de remboursement :**

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

#### **Paiement :**

Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu, le **25 février** de chaque année.

Le premier paiement en intérêts aura lieu le **25/02/2020**.

Le premier remboursement en capital aura lieu le **25/02/2020** pour la catégorie A et le **25/02/2022** pour la catégorie B.

Les paiements des intérêts et les remboursements du capital seront effectués auprès des dépositaires à travers TUNISIE CLEARING

#### **Taux de rendement actuariel et marge actuarielle :**

- **Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) :**

Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui, à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir. Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de **11,15%** l'an pour la catégorie A et **11,50%** l'an pour la catégorie B

- **Marge actuarielle (souscription à taux variable) :**

La marge actuarielle d'un emprunt à taux variable est l'écart entre son taux de rendement estimé et l'équivalent actuariel de son indice de référence. Le taux de rendement est estimé en cristallisant jusqu'à la dernière échéance le dernier indice de référence pour l'évaluation des coupons futurs.

La moyenne des TMM des 12 derniers mois arrêté au mois novembre 2018 (à titre indicatif), qui est égale à 4,692%; et qui est supposée cristallisée à ce niveau pendant toute la durée de l'emprunt, permet de calculer un taux de rendement actuariel annuel de 10.0275%. Sur cette base, les conditions d'émission et de rémunération font ressortir une marge actuarielle de **3,50%**, et ce, pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

#### **Durée totale, durée de vie moyenne et duration de l'emprunt :**

- **Durée totale:**

Les obligations du présent emprunt sont émises pour une durée de :

✓ **5 ans** pour les deux Catégories A.

✓ **7 ans** dont 2 années de grâce pour la catégorie B.

- **Durée de vie moyenne:**

La durée de vie moyenne est la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal, C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

- Suite -

La durée de vie moyenne pour les différentes catégories de l'emprunt «HL 2018-02» est comme suit:

- ✓ 3 années pour les deux Catégories A.
- ✓ 5 années pour la catégorie B.

• **Duration de l'emprunt :**

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de **2,628** années pour la catégorie A et **4,003** années pour la catégorie C.

**Garantie :**

Le présent emprunt obligataire ne fait l'objet d'aucune garantie particulière.

**Notation de la société :**

Le 14 novembre 2018, l'agence de notation Fitch Ratings a confirmé la note nationale à long terme de BB (tun) attribuée à Hannibal Lease sur son échelle nationale qui s'établit comme suit :

- ✓ Note à long terme : **BB (tun)** ;
- ✓ Note à court terme : **B (tun)** ;
- ✓ Perspective d'évolution de la note à long terme : Stable.

**Notation de l'emprunt:**

L'agence de notation Fitch Ratings a attribué la note « **BB** » (tun) à l'emprunt objet de la présente note d'opération en date du **28/11/2018**.

**Mode de placement :**

L'emprunt obligataire objet de la présente note d'opération est émis par appel public à l'épargne. Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes à toute personne physique ou morale intéressée, aux guichets de MAC SA, intermédiaire en bourse.

**Organisation de la représentation des porteurs des obligations**

Les obligataires peuvent se réunir en assemblée spéciale, laquelle assemblée peut émettre un avis préalable sur les questions inscrites à la délibération de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. Cet avis est consigné au procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale spéciale des obligataires désigne l'un de ses membres pour la représenter et défendre les intérêts des obligataires.

Les dispositions des articles 327 et 355 à 365 du code des sociétés commerciales s'appliquent à l'assemblée générale spéciale des obligataires et à son représentant.

Le représentant de l'assemblée générale des obligataires a la qualité pour la représenter devant les tribunaux.

**Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligations:**

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligataires de l'emprunt « HL 2018-2 » seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par MAC SA, intermédiaire en bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité d'obligations y afférente.

**Marché des titres**

Hannibal Lease s'engage à charger l'intermédiaire en bourse MAC SA de demander, dès la clôture des souscriptions, l'admission de l'emprunt « HL 2018-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

**Prise en charge par Tunisie Clearing :**

Hannibal Lease s'engage, dès la clôture des souscriptions de l'emprunt « HL 2018-2 », à entreprendre les démarches nécessaires auprès de TUNISIE CLEARING, en vue de la prise en charge des obligations souscrites.

- Suite -

**Tribunaux compétents en cas de litige :**

Tout litige pouvant surgir suite à l'émission, au paiement et à l'extinction de cet emprunt obligataire sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

**Risque lié à l'émission du présent emprunt obligataire :**

Selon les règles prudentielles régissant les établissements de crédit exigeant une adéquation entre les ressources et les emplois qui leur sont liés, la souscription au taux indexé sur le TMM risquerait de faire supporter à la société un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux fixe. Et à l'inverse, la souscription au taux fixe risquerait de faire supporter à la société reprise un risque de taux du fait que les emplois seraient octroyés à taux indexé sur le TMM.

**Le prospectus relatif à la présente émission est constitué de la note d'opération « HL 2018-2 » visée par le CMF en date du 11/12/2018 sous le numéro 18-1013 et du document de référence «HL 2018» enregistré par le CMF en date du 11/12/2018 sous le n°18-008.**

**La présente note d'opération et le document de référence « HL 2018 » sont mis à la disposition du public sans frais, auprès de la société Hannibal Lease, Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki – Les Berges du Lac- 1053 Tunis , ainsi qu'auprès de l'intermédiaire en bourse MAC SA, sis à Greer Center- Bloc C 2ème étage, Rue du Lac constance – Les Berges du Lac et sur le site internet du CMF : [www.cmf.tn](http://www.cmf.tn) et sur le site de MAC SA : [www.macsa.com.tn](http://www.macsa.com.tn)**

**les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au quatrième trimestre de l'exercice 2018 prévus par la réglementation en vigueur régissant le marché financier seront publiés sur le bulletin officiel du CMF et son site au plus tard le 20 janvier 2019.**

**AVIS DE SOCIETES\***

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**BANQUE DE TUNISIE**

Siège social : 2, Rue de Turquie – 1001 Tunis

La Banque de Tunisie informe ses actionnaires et le public que son Conseil d'administration réuni le 15 Mars 2019 a arrêté les états financiers relatifs à l'exercice 2018, dégageant un résultat net de 110 millions de Dinars.

Ce résultat, en retrait par rapport à celui de 2017, malgré une progression du PNB de 22% et du Résultat Brut d'Exploitation de 25%, est consécutif à une politique prudente de provisionnement tenant compte de risques identifiés et prévisibles.

Le Conseil d'administration propose de soumettre à l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires, qui sera convoquée pour le 23 Avril 2019, la distribution d'un dividende de 0,250 Dinars par action au titre de l'exercice 2018.

---

\* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la banque qui en assume l'entière responsabilité.

**AVIS DE SOCIETES**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

**TUNISIE VALEURS SA**

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Les actionnaires de TUNISIE VALEURS, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le Vendredi 29 Mars 2019 à 10 Heures à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises « IACE », Avenue principale, rue du lac Turkana, 1053 les berges du lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Examen et approbation du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2018 ;
- 2- Examen et lecture des rapports des Commissaire aux Comptes relatifs à l'exercice 2018 ;
- 3- Quitus aux administrateurs ;
- 4- Affectation des résultats de l'exercice clos au 31/12/2018 ;
- 5- Fixation du montant des Jetons de Présence ;
- 6- Renouvellement du mandat des administrateurs (2019/2021) ;
- 7- Election de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires (2019/2021) ;
- 8- Renouvellement du mandat du cabinet FINOR pour la mission de Co-Commissariat aux Comptes de Tunisie Valeurs SA et Groupe (2019/2021).

**AVIS DE SOCIETES**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

**INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV**  
**Société d'Investissement à Capital Variable**  
**Agrément du Ministre des Finances du 3 novembre 1997**  
**Siège Social : 65, Avenue Habib Bourguiba – 1001 Tunis**

Les actionnaires de **L'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV** sont invités à assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra, **le jeudi 4 avril 2019 à 11 heures** dans les locaux de L'UNION INTERNATIONALE DE BANQUES, Rue du Lac Turkana – Les Berges du Lac –, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission ;
3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration et des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 ;
4. Approbation des opérations et des conventions visées par les dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales ;
5. Quitus aux Administrateurs ;
6. Affectation des résultats de l'exercice 2018 ;
7. Prise d'acte de la perte de la qualité de représentant permanent de l'UIB ;
8. Prise d'acte du remplacement d'un représentant permanent de l'UIB ;
9. Renouvellement des mandats d'administrateurs ;
10. Fixation du montant des jetons de présence ;
11. Pouvoirs.

<b>AVIS DE SOCIETES</b>
-------------------------

**PROJET DE RESOLUTIONS AGO****TUNISIE VALEURS SA**

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

Projet de résolutions de la société TUNISIE VALEURS SA à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 29 mars 2019.

**Première résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2018 de TUNISIE VALEURS SA et Groupe et le rapport général des Commissaires aux Comptes sur les états financiers individuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, approuve lesdits états financiers individuels et consolidés tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que le rapport du Conseil d'Administration.

**Deuxième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire donne au Conseil d'Administration, quitus entier et sans réserve pour la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018.

**Troisième résolution**

Après avoir entendu la lecture du Rapport Spécial du Commissaire Aux Comptes, telle que prévu par l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des Sociétés Commerciales, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve toutes les opérations telles qu'elles y figurent.

**Quatrième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve les propositions du Conseil d'Administration et décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31/12/2018 de la manière suivante :

<b>Résultat Net de l'exercice</b>	<b>6 042 149,000 DT</b>
Report à nouveau	2 829 863,848 DT
Reprise sur réserves pour réinvestissements exonérés	5 154 756,000 DT
<b>TOTAL</b>	<b>14 026 768,848 DT</b>
Dividendes*	- 3 600 000,000 DT
Dotations au fonds social	- 120 000,000 DT
<b>Report à nouveau</b>	<b>10 306 768,848 DT</b>

\* Dont 1 575 000 DT en franchise de retenue à la source distribués à partir des fonds propres figurant au bilan de Tunisie Valeurs au 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été mentionnés au niveau des notes aux états financiers et 2 025 000 DT soumis à Retenue à la Source.

Le dividende sera mis en paiement le .....

- Suite -

**Cinquième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au conseil d'administration à titre de Jetons de Présences pour l'exercice 2018 un montant brut de 22.000 dinars.

**Sixième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme dans les termes des articles 15 et 16 des statuts, pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021 les administrateurs dont les noms suivent :

.....

**Septième résolution**

Suite au lancement de l'appel à candidatures pour l'élection de l'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer après élection, ....., en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires et ce pour une durée de trois (3) ans, qui prendra fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

**Huitième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat du cabinet FINOR pour la mission de Co-Commissariat Aux Comptes de Tunisie Valeurs SA et Groupe pour une durée de trois ans qui prendra fin avec l'AGO statuant sur l'exercice 2021.

**Neuvième résolution**

L'Assemblée Générale Ordinaire, confère au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et accomplir toutes formalités de publication légales ou de régularisation.

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL		
<b>OPCVM DE CAPITALISATION</b>							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	178,909	180,786	180,865		
2 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	121,789	123,136	123,194		
3 UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	103,593	104,579	104,618		
4 SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB MANAGER	18/09/17	106,915	108,405	108,460		
5 LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	107,043	108,236	108,286		
6 FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	101,201	102,607	102,668		
7 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	104,060	105,007	105,048		
8 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	43,204	43,560	43,574		
9 SICAV BH CAPITALISATION ***	BH INVEST	22/09/94	30,220	30,168	30,171		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
10 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	15,960	16,112	16,115		
11 MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	116,613	117,577	117,614		
12 CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,137	1,145	1,145		
13 FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	105,472	106,695	106,738		
14 UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	10,514	10,623	10,627		
15 FCP BNA CAPITALISATION ****	BNA CAPITAUX	03/04/07	147,611	147,841	147,899		
16 FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	10,716	10,816	10,820		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
17 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,644	1,661	1,662		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
18 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	58,401	58,892	58,914		
19 SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	126,848	126,462	126,484		
20 SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	11/11/01	119,285	115,669	115,649		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
21 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	146,689	133,500	133,264		
22 FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	538,875	495,736	495,236		
23 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	129,129	124,310	124,406		
24 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	135,786	129,995	130,061		
25 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	133,545	129,034	129,205		
26 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,488	109,359	109,496		
27 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	115,763	107,612	107,284		
28 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	168,881	165,875	165,830		
29 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,012	97,736	98,078		
30 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	110,044	113,856	113,817		
31 MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	171,822	169,999	170,165		
32 MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,189	144,805	144,726		
33 FCP SMART EQUILIBRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	108,973	107,641	107,617		
34 FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	22,857	22,266	22,266		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
35 FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2174,662	2051,206	2030,258		
36 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,259	124,570	122,606		
37 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	163,566	161,114	160,202		
38 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	198,668	197,158	194,339		
39 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	18,470	18,418	17,920		
40 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,801	2,777	2,710		
41 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,440	2,433	2,392		
42 UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	75,460	76,708	76,715		
43 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,207	1,219	1,187		
44 FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,171	1,177	1,177		
45 FCP HAYETT PLENITUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,173	1,151	1,143		
46 FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,167	1,127	1,115		
47 MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	123,892	121,965	119,104		
48 AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	126,408	128,390	127,824		
49 FCP MOUASSASSET	AFC	17/04/17	1095,846	1129,654	1108,054		
50 FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	11,353	11,809	11,543		
51 FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	BIAT ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,601	10,497	10,214		
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>							
52 UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	102,764	96,121	95,998		
<b>OPCVM DE DISTRIBUTION</b>							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2018	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
53 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	22/05/18	4,020	109,439	110,517	110,549
54 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	24/05/18	3,683	103,334	104,126	104,153
55 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	10/05/18	4,454	105,807	106,966	107,010
56 ATTJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTJARI GESTION	01/11/00	21/05/18	3,962	103,871	104,990	105,034
57 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	17/04/18	4,570	105,483	106,777	106,831
58 SICAV AXIS TRESORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	30/05/18	3,892	108,002	108,984	109,025
59 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	08/05/18	4,436	105,907	107,077	107,123
60 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/18	3,520	102,369	103,235	103,275
61 MILLENNIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	25/05/18	3,051	104,049	104,775	104,792
62 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	28/05/18	4,005	105,467	107,091	107,140
63 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	11/05/18	4,394	108,153	109,424	109,476
64 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	29/05/18	3,664	105,732	106,632	106,668
65 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/18	3,426	104,336	105,104	105,138
66 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/18	3,637	104,017	105,096	105,140
67 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	24/05/18	3,384	105,041	105,853	105,884
68 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/18	4,496	103,954	105,224	105,272
69 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	11/05/18	4,028	104,881	105,945	105,986
70 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/18	3,345	106,127	107,037	107,071
71 SICAV L'EPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/18	4,437	103,956	105,124	105,177
72 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	29/05/18	4,038	103,658	104,660	104,698
73 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/18	3,335	106,318	107,197	107,234
74 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	08/05/18	3,391	103,125	103,984	104,019

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

## TITRES OPCVM

FCP OBLIGAIRES - VL QUOTIDIENNE								
75	FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	31/05/18	3,762	104,096	104,912	104,944
76	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	4,749	104,660	105,866	105,915
77	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	3,941	105,717	106,728	106,769
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
78	FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	-	-	101,002	102,881	103,068
SICAV MIXTES								
79	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	22/05/18	0,583	60,686	59,170	59,251
80	ATTIJARI VALEURS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	1,976	En liquidation	En liquidation	En liquidation
81	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV *	ATTIJARI GESTION	22/03/94	22/05/17	13,313	En liquidation	En liquidation	En liquidation
82	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	08/05/18	1,958	100,978	97,258	97,061
83	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	28/05/18	0,496	18,578	18,672	18,685
84	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	30/03/18	7,298	310,924	295,998	295,861
85	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/18	31,236	2484,413	2461,202	2460,169
86	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	18/05/18	2,521	77,578	75,386	75,219
87	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	17/05/18	2,243	58,053	58,116	58,124
88	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	08/05/18	0,038	117,754	115,329	115,467
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
89	FCP IRADETT 20 **	AFC	02/01/07	08/05/18	0,228	En liquidation	En liquidation	En liquidation
90	FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	08/05/18	0,151	11,641	11,426	11,436
91	FCP IRADETT 100 **	AFC	04/01/02	08/05/18	0,014	En liquidation	En liquidation	En liquidation
92	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	08/05/18	0,232	14,496	13,952	14,039
93	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	21/05/18	0,299	16,365	16,548	16,630
94	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	21/05/18	0,240	14,055	14,028	14,080
95	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	02/05/18	4,514	158,189	153,180	152,334
96	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	25/05/18	0,110	8,871	8,527	8,551
97	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	15/05/18	3,415	125,596	117,702	117,691
98	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	30/05/18	0,965	86,052	82,994	82,971
99	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	87,477	83,783	83,749
100	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	28/05/18	3,644	100,297	98,984	98,932
101	UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	18/04/18	1,090	108,902	101,071	101,082
102	FCP AL HIKMA	STB MANAGER	19/01/16	16/05/18	1,829	97,714	94,156	94,292
103	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,234	9,960	9,976
104	FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	-	-	100,049	97,340	97,911
105	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	23/04/18	4,174	162,324	156,315	156,533
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
106	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	30/05/18	1,896	111,307	109,343	106,911
107	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,996	112,317	112,882	112,245
108	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	120,156	119,348	117,174
109	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,437	206,410	203,168	199,727
110	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	1,695	187,875	187,067	184,887
111	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/18	3,647	163,505	163,644	161,912
112	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	24,302	24,310	23,567
113	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	145,463	144,382	142,941
114	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	30/05/18	1,972	128,460	135,664	137,419
115	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	24/05/13	32,752	9549,089	9211,116	9075,944
116	FCP SMART EQUITY 2	SMART ASSET MANAGEMENT	15/06/15	15/05/18	15,347	1047,449	1075,994	1055,296
117	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS	14/12/15	25/05/18	89,220	5956,682	6061,207	5931,244
118	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	CGF	29/07/16	25/05/18	119,161	5259,834	5326,727	5257,826
119	FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	30/05/18	0,580	91,894	91,909	90,720
120	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS	12/11/18	-	-	5000,000	5000,000	5045,642
121	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	-	-	-	9,973	9,941
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
122	FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/18	2,534	123,003	118,244	117,990
FCP ACTIONS - VL HEBDOMADAIRE								
123	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/05/16	23/04/18	176,964	11 963,015	11 903,119	11 610,079

\* SICAV en liquidation anticipée

\*\* FCP en liquidation anticipée

\*\*\* initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

\*\*\*\* initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

**BULLETIN OFFICIEL**  
**DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**  
 Immeuble CMF - Centre Urbain Nord  
 4<sup>ème</sup> Tranche - Lot B6 Tunis 1003  
 Tél : (216) 71 947 062  
 Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

Publication paraissant  
 du Lundi au Vendredi sauf jours fériés  
 www.cmf.org.tn  
 email 1 : cmf@cmf.org.tn  
 email 2 : cmf@cmf.tn  
 Le Président du CMF  
**Mr. Salah Essayel**

<b>COMMUNIQUE</b>
-------------------

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le changement d'adresse du siège social de la société «Maghreb International Publicité -MIP- », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES  
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE \***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE  
I-1 Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9 , Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
3. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
4. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
5. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
6. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
7. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
8. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank" (ex Banque du Sud)	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
9. Banque de l'Habitat "BH"	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
10.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
11. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	5 bis, rue Mohamed Badra -1002 TUNIS-	71 783 600
12. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
13. Banque Nationale Agricole "BNA"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 831 200
14.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolle Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
15.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
16. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
17. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
18. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
19. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
20. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
21.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
22.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
23.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
24. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
25.Hannibal Lease S.A	Rue du Lac Malaren, Immeuble Triki 1053 -Les Berges du Lac-	71 139 400
26. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688
27. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
28.Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
29. Modern Leasing	Immeuble Assurance Salim lot AFH BC5 centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	71 893 963
30. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
31. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188

32.Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
33.Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
34. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
35. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
36. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
37.Société d'Assurances "SALIM"	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
38. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
39. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	4, bis rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
40. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
41. .Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Té Boulba-	73 604 149
42. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
43. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
44. Société Immobilière et de Participations "SIMPAR"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
45. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 <sup>ème</sup> étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
46. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
47. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
48. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
49. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
50. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
51. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
52. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
53. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
54. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957
55. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 - 1080 TUNIS-	71 713 100
56. Société Tunisienne d'Equipement "STEQ"	8, rue 8601, Z.I la Charguia I BP N° 746 -1080 Tunis-	71 115 500
57. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
58. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
59. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
60.Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
61. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
62. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
63. Tunisie Valeurs	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 600
64. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
65. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
66. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
67. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
68. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
69. Wifack International Bank SA- WIB Bank-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

**I-2 Marché Alternatif**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
2.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 <sup>ème</sup> étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
3.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
4.HexaByte	Avenue Habib Bourguiba immeuble CTAMA -9000 Béja-	78 456 666
5.Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
6.Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
7. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
8. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
9.SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I -Tunis-	70 730 250
10.Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
11.Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
12.Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
13.Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhaouane -5199 Mahdia –	73 680 435

**II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia ( EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2.Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arab International Lease "AIL"	11, rue Hédi Nouira, 8ème étage -1001 TUNIS-	71 349 100
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac-Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9.Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10.Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. Banque Tuniso-Lybieenne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
15. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
16. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
18. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
19. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400

20. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Anecy, les Berges du lac	71 141 420
21. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899
22. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
23. Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
24. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
25. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
26. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
27. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
28. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
29. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
30. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
31. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
32. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
33. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
34. Pharmalys Tunisie	Z.I Kondar 4020, BP 10 Sousse	73 389 755
35. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
36. Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
37. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	
38. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
39. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 <sup>ème</sup> étage Sidi Daoud La Marsa	
40. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
41. Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-	Zone Touristique, Jinen El Ouest Dkhila -5000 Monastir-	73 524 000
42. Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
43. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
44. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 831 522
45. Société de Conditionnement des Huiles d'Olives « CHO Company »	Route de Mahdia Km 10 -3054 Sfax-	74 447 677
46. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
47. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
48. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Sufteitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
49. Société de Développement & d'Exploitation de la Zone Franche de Zarzis	Port de Zarzis -B.P 40 -4137 ZARZIS-	75 682 856
50. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
51. Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest "SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
52. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
53. Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
54. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
55. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 <sup>er</sup> étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
56. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
57. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510

58.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
59.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
60.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
61. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
62.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
63. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998
64.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
65.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
66.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
67.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
68.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
69.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
70.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
71.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
72.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
73.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
74. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
75.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
76.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
77.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
78.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
79.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
80.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
81.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
82.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
83.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
84.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
85.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
86.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
87.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
88.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
89.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
90. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
91.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
92.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
93.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
94.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100

95. Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
96. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
97. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
98. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 <sup>er</sup> étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
99. Zitouna Takaful	Rue du Travail, immeuble Tej El Molk, Bloc B, 1 <sup>er</sup> étage, ZI Khair-Eddine –Le Kram-	71 971 370

### III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

#### LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AIRLINES FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord- 1082 Tunis Mahrajène
2	AL AMANAH PRUDENCE FCP	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
3	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
10	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	ATTIJARI VALEURS SICAV (1)	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
12	FCP BNA CAPITALISATION (4)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
13	BNAC PROGRÈS FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
14	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
15	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
16	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
17	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
18	FCP AL HIKMA	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
19	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
20	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
21	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
22	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
23	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis

24	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
25	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
26	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
27	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
28	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
29	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	ACTIONS	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
30	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
31	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
32	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
39	FCP INDICE MAXULA	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
40	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
41	FCP IRADETT 100 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP IRADETT 20 (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
43	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
44	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
45	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
46	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
48	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
49	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghreb-ia- Tour A- BP 66- 1080 Tunis cedex
50	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
51	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
52	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP MAXULA STABILITY	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

54	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV- 1080 Tunis
56	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
57	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
58	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
59	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
60	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
61	FCP SECURITE	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
62	FCP SMART CROISSANCE (2)	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
63	FCP SMART EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
64	FCP SMART EQUITY 2	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
65	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
66	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
67	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
68	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
69	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
70	FCP VALEURS QUIETUDE 2018 (3)	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
71	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
73	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
76	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
77	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin -1001 Tunis
78	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
81	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
82	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

83	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
84	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
85	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez - Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
86	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
87	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
88	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
89	MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
90	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
91	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
92	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS -AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
93	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
94	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
95	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	67, Avenue Mohamed V -1002 Tunis
96	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
97	SICAV BH CAPITALISATION (5)	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Immeuble Assurances SALIM- Lotissement AFH/ BC5- Bloc A 3ème étage- Centre Urbain Nord - 1003 Tunis
98	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITAUX -BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Haddad- Les Berges du Lac - 1053 Tunis
99	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
102	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
103	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB MANAGER	Immeuble STB, 34 rue Hédi Karray- Cité des Sciences-1004 El Menzah IV
104	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
105	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
106	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
108	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place 14 janvier 2011- 1001 Tunis
109	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
110	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BIAT ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A- Rue du Dinar-Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
111	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère

112	TUNISIAN EQUITY FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
113	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
114	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
115	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
116	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
117	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
118	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
119	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
120	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac-1053 Tunis
121	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
122	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
123	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba-1000 Tunis
124	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) SICAV en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation anticipée

(3) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

(4) Initialement dénommé BNAC CONFIANCE FCP

(5) Initialement dénommée SICAV BH PLACEMENT

## LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II-1053 Tunis

## LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	Fonds IKDAM I	IKDAM GESTION	Centre urbain nord Immeuble ICC Tour El Makateb 2ème étage – bureau n° 6 T
2	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALease Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	Startup Factory Seed Fund	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
5	Social Business	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	CAPITALease Seed Fund 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	ANAVA SEED FUND	Flat6Labs Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
8	CDC AMORÇAGE	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

## LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR Tunisian Development Fund II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR IntilaQ For Growth	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR IntilaQ For Excellence	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
29	NETINVEST POTENTIEL	NETINVEST	51, rue Elakhtal, El Menzah 4, 1004 - Tunis
30	FCPR Fonds CDC Croissance 1	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
31	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR Tunisian Development Fund III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
33	FCPR VALITECH I	VALICAP SA	A71, résidence Ines, boulevard de la terre, centre urbain nord, 1003, Tunis
34	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
35	ITQAN INVESTMENT FUND	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT A.T.I.D Co	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
36	FCPR AZIMUTS	CAPSA Capital Partners	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
37	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
38	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC Gestion	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
40	FCPR BYRSA FUND	DIDO CAPITAL PARTNERS	2ème étage, Immeuble Access Building, rue des Iles Canaries, Les Berges du Lac II, 1053-Tunis
41	FCPR ESSOR FUND	STB Manager	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
42	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
43	FCPR GABES SOUTH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 <sup>ème</sup> étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

\* Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.

**AVIS DES SOCIETES**

**ETATS FINANCIERS DEFINITIFS**

**TUNISIE VALEURS SA**

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

La société TUNISIE VALEURS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mars 2019. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et Karim DEROUCHE (FINOR).

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**  
(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	31. Décembre	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		1 035 394	971 939
Moins : amortissements		(959 255)	(931 722)
	5	<u>76 139</u>	<u>40 216</u>
Immobilisations corporelles		14 920 865	15 892 945
Moins : amortissements		(8 096 064)	(8 103 278)
	6	<u>6 824 801</u>	<u>7 789 667</u>
Immobilisations financières	7	<u>7 603 890</u>	<u>9 764 291</u>
Total des actifs immobilisés		<u>14 504 830</u>	<u>17 594 174</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>14 504 830</u>	<u>17 594 174</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés		251 151	14 941 766
	8	<u>251 151</u>	<u>14 941 766</u>
Intermédiaires acheteurs		194 007	3 495 061
	9	<u>194 007</u>	<u>3 495 061</u>
Autres actifs courants	10	14 067 506	10 976 524
Placements et autres actifs financiers	11	7 474 274	6 287 082
Liquidités et équivalents de liquidités	12	35 431 101	11 185 350
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>57 418 039</u>	<u>46 885 784</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>71 922 869</u>	<u>64 479 958</u>

**BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**  
(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	31. Décembre	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserve légal		1 000 000	1 000 000
Réserve de réévaluation		424 000	424 000
Réserve pour réinvestissement exonéré		6 762 256	6 762 256
Résultats reportés		2 829 863	1 558 311
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>21 016 119</u>	<u>19 744 567</u>
Résultat net de l'exercice		6 042 149	3 471 552
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	13	<u><u>27 058 268</u></u>	<u><u>23 216 120</u></u>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes assimilées	14	-	198 743
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>-</u>	<u>198 743</u>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	8	27 172 367	27 592 287
Intermédiaires vendeurs	9	9 995 659	3 647 887
Autres passifs courants	15	6 374 687	6 081 513
Concours bancaires et autres passifs financiers	16	1 321 888	3 743 409
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>44 864 601</u>	<u>41 065 096</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u><u>44 864 601</u></u>	<u><u>41 263 839</u></u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u><u>71 922 869</u></u>	<u><u>64 479 958</u></u>

**ETAT DE RESULTAT**  
(Montants exprimés en dinar)

	Notes	31. Décembre	
		2018	2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	17	17 148 005	15 452 348
Autres produits d'exploitation	18	105 989	136 672
<b><u>Total des produits d'exploitation</u></b>		<b>17 253 994</b>	<b>15 589 020</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	19	7 894 023	6 052 632
Dotations aux amortissements	20	968 653	808 499
Dotations nettes aux provisions	21	(474 232)	371 750
Autres charges d'exploitation	22	4 566 045	3 929 866
<b><u>Total des charges d'exploitation</u></b>		<b>12 954 489</b>	<b>11 162 747</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>4 299 505</b>	<b>4 426 273</b>
Charges financières nette	23	(28 935)	(40 763)
Produits des placements	24	2 036 615	965 119
Autres gains ordinaires	25	1 305 542	138 088
Autres pertes ordinaires		(347 973)	(543 518)
<b>RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES</b>		<b>7 264 754</b>	<b>4 945 199</b>
Impôts sur les sociétés	10	(1 146 042)	(1 473 647)
Contribution Sociale de Solidarité	10	(76 563)	-
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>		<b>6 042 149</b>	<b>3 471 552</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinar)

	Notes	31 Décembre	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>			
Résultat net		6 042 149	3 471 552
Ajustements pour :			
Dotations aux amortissements	20	968 653	808 499
Dotations nettes aux provisions	20	(474 232)	371 750
Régularisation des immobilisations	6	138 042	9 976
Plus ou moins values sur cession d'immobilisations financières	27.2	(339 839)	6 000
Moins value sur cessions d'immobilisations corporelles			
Plus ou moins values sur cessions d'immobilisations corporelles	24	(1 193 824)	(24 708)
Variation des :			
Clients et comptes rattachés débiteurs	26	14 690 615	(7 173 337)
Intermédiaires acheteurs	26	3 301 054	(851 092)
Autres actifs courants	26	(3 090 982)	(2 949 241)
Clients et comptes rattachés créditeurs	27	(419 920)	16 534 036
Intermédiaires vendeurs	27	6 347 772	(9 618 940)
Autres passifs courants	27	677 168	286 926
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>26 646 656</u>	<u>871 420</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placements</b>	26	<u>(680 522)</u>	<u>(2 262 225)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>			
Décaissements affectés de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	28.1	(646 373)	(3 998 556)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 662 445	67 423
Décaissements affectés de l'acquisition d'immobilisations financières	28.2	(156 032)	(235 850)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	28.2	2 239 841	951 581
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		<u>3 099 881</u>	<u>(3 215 402)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>			
Dividendes et autres distributions	13	(2 200 000)	(1 020 000)
Remboursement des emprunts et dettes assimilées		(272 836)	(68 926)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		<u>(2 472 836)</u>	<u>(1 088 926)</u>
<b>Variation de trésorerie</b>		<u>26 593 179</u>	<u>(5 695 133)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	26	7 516 034	13 211 167
Trésorerie à la clôture de l'exercice	26	34 109 213	7 516 034

## **Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

La société « Tunisie Valeurs » est une société anonyme de droit Tunisien, constituée en Mai 1991.

Le capital social fixé initialement à D : 100.000 a fait l'objet de plusieurs augmentations pour atteindre un montant de D : 10.000.000.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 26 décembre 2003 a décidé de :

- Réduire le capital social d'un montant de D : 2.000.000, correspondant à la partie non libérée de l'augmentation du capital décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 28 septembre 1998 ;
- Augmenter le capital social d'un montant de D : 2.000.000, pour le porter de nouveau à D : 5.000.000, par l'émission et la création de 20.000 actions nominatives de D : 100 chacune souscrites en numéraire et libérées du quart au moment de la souscription. La libération du reliquat a eu lieu en 2008.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 29 octobre 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de D : 5.000.000, pour le porter à D : 10.000.000, par l'émission et la création de 50.000 actions de D : 100 chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement en 2012.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 21 novembre 2016 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action à D : 10 et porter, ainsi, le nombre d'actions à 1.000.000.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 25 avril 2018 a décidé de réduire la valeur nominale de l'action à D : 5 et porter, ainsi, le nombre d'actions à 2.000.000.

Ainsi, le capital social s'élève au 31 décembre 2018 à D : 10.000.000 divisé en 2.000.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

La société a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne.
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers.
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients.
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en bourse.

Et d'une manière générale toutes opérations connexes de dépôts de titres, d'encaissement et de paiement de coupons, de service financier des titres des entreprises, de dépositaire et de gestionnaire d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ou compatibles avec son objet.

## **Note 2 : CADRE DE REFERENCE RETENU POUR L'ETABLISSEMENT DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers sont établis en conformité avec les dispositions des normes comptables tunisiennes et compte tenu des hypothèses sous-jacentes et des conventions comptables fixées par le décret n°96-2459 du 30 Décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel comptable, à l'exception de la dérogation développée dans la note 3.1.

## **Note 3 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES**

Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent pas de dérogations significatives par rapport à ceux prévues par les normes comptables en vigueur, à l'exception de celle développée dans la note 3.1 et qui se rapporte à la réévaluation du terrain.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par la société, pour l'élaboration des états financiers sont les suivants :

### **3.1 Immobilisations**

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Toutefois, le terrain, sur lequel est édifié le siège social, a fait l'objet d'une opération de réévaluation décidée par le conseil d'administration au cours de sa réunion du 25 Octobre 2004.

Cette réévaluation a donné lieu à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de D : 424.000.

Les taux retenus sont les suivants :

• Constructions	20 ans	5%
• Constructions à statut juridique particulier	7 ans	14,28%
• Matériel de transport	5 ans	20%
• Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10%
• Agencements aménagements installations	10 ans	10%
• Matériel informatique	7 ans	15%
• Logiciels informatiques	3 ans	33%
• Site web	3 ans	33%

Le matériel informatique est amorti selon le mode dégressif, néanmoins à partir de l'exercice 2008 il est amorti au taux de 15% selon le mode linéaire.

Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

### **3.2 Clients**

Le compte « clients » retrace les mouvements de fonds afférents à des opérations de placement ou de vente ordonnées par les clients.

Le compte « clients » enregistre à son crédit :

- Les versements de fonds ;
- Les produits de vente des titres ;
- Les dividendes encaissés pour le compte des clients ;
- Les annuités des emprunts obligataires.

Il enregistre à son débit :

- Les retraits de fonds ;
- Les placements ;
- Les transferts.

### 3.3 Les produits

Les produits de la société sont de différentes catégories, il s'agit notamment des :

- ◆ Commissions de gestion des comptes titres : rémunérant la gestion et la garde du portefeuille des clients.
- ◆ Commissions sur les transactions boursières : sur chaque transaction boursière, la société perçoit une commission de 0,2% à 0,6% pour les institutionnels et de 0.6% pour les autres clients.
- ◆ Commissions de placement : ces commissions sont perçues des émetteurs à l'occasion des placements d'obligations, ou des souscriptions d'actions.
- ◆ Commissions de gestion d'OPCVM : ces commissions résultent de la gestion des capitaux des OPCVM tels que les SICAV et les FCP.
- ◆ Services financiers : la société est rémunérée pour le service financier qu'elle pourrait assurer à l'occasion de l'émission d'emprunts obligataires, ou bien pour la tenue du registre des actionnaires (agent de transfert) des sociétés qu'elle introduit en bourse.
- ◆ Etudes, assistances, introductions : ce type de produit est généré par les études effectuées par la société en vue de la privatisation, par l'assistance aux entreprises privées en vue d'organiser leur introduction en bourse ainsi que par l'émission d'emprunts obligataires.

### 3.4 Impôts et taxes

La société étant nouvellement introduite en bourse, elle est soumise durant les cinq premières années à compter de l'année de l'admission à l'impôt sur les bénéfices au taux de 15%.

Par ailleurs, la société est assujettie à la TVA au taux normal.

### 3.5 Provisions pour risques et charges

La société a un processus de recensement de l'ensemble des risques auxquels elle est exposée. Ce processus permet de cartographier et d'évaluer d'une manière fiable la valeur de provisions pour risques et charges à constater à la clôture de l'exercice. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 628 285 DT au 31 décembre 2018.

#### NOTE 4 : Faits saillants de l'exercice

- Contentieux avec la Douane

Une action a été intentée par la Douane contre la société pour une infraction au code des changes et du commerce extérieur. La société a obtenu en première instance, en date du 14 septembre 2017, un jugement de non-lieu. La Douane a fait appel et une condamnation en appel a été prononcée le 19 décembre 2017 condamnant TUNISIE VALEURS à payer un montant de DT : 550.000, ce montant a été provisionné sur les comptes de 2017.

Une décision a été rendue en date du 18 octobre 2018 par la Cour d'Appel de Tunis condamnant Tunisie Valeurs à payer un montant de 1,8 millions de dinars. Cette décision étant susceptible de pourvoi en cassation, la société a décidé de faire un nouveau pourvoi.

L'affaire a été portée par Tunisie Valeurs devant la cour de cassation qui a rendu, en date du 5 mars 2019, un arrêt de cassation sans renvoi mettant fin ainsi d'une manière définitive à toute poursuite et à toute condamnation. De ce fait, une reprise de DT : 550.000 a été constatée sur les comptes de 2018.

**NOTES AU BILAN****Note 5 : LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

Les immobilisations incorporelles, amortissements déduits, s'élèvent au 31 Décembre 2018 à D : 76.139 contre D : 40.216 à la même date de l'exercice précédent. Ces immobilisations sont amorties selon le mode linéaire sur une durée de trois ans, elles se détaillent comme suit :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
- Logiciels informatiques	841 819	778 364
- Site Web	55 200	55 200
- Fond de commerce	138 375	138 375
- Amortissements cumulés	(959 255)	(931 722)
	<b>76 139</b>	<b>40 216</b>

**Note 6 : LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles, amortissements déduits, s'élèvent à D : 6.824.801 contre D : 7.789.667 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2018		2017	
	Montants	Amortissements	Montants	Montants
	Bruts		Nets	Nets
- Terrain (A)	865 463	-	865 463	426 000
- Constructions	3 962 246	(3 322 776)	639 470	695 242
- Matériel de transport	1 855 540	(766 798)	1 088 742	914 220
- Installations générales	3 368 462	(2 126 191)	1 242 271	1 524 879
- Equipements de bureaux	1 250 391	(1 180 478)	69 913	83 233
- Matériel informatique	844 459	(699 821)	144 638	175 179
- Avances sur acquisition d'immobilisations corporelles	2 774 304	-	2 774 304	2 955 442
- Terrain à statut juridique particulier	-	-	-	439 463
- Construction à statut juridique particulier (B)	-	-	-	576 009
<b>Solde au 31 Décembre 2018</b>	<b>14 920 865</b>	<b>(8 096 064)</b>	<b>6 824 801</b>	<b>7 789 667</b>

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

(A) : dont un terrain ayant fait l'objet d'une réévaluation libre décidée par le conseil d'administration réuni le 25 octobre 2004. Cette réévaluation a eu pour effet de porter la valeur de ce terrain de D : 2.000 à D : 426.000 et a donné lieu à la constatation d'une réserve spéciale de réévaluation de D : 424.000.

(B) : La rubrique "construction à statut juridique particulier" qui a été constituée exclusivement par l'appartement sis à l'immeuble HORCHANI et destiné auparavant à la location, est cédée courant Octobre 2018 moyennant un prix de cession TTC de D : 1.699.819. Cette cession a fait bénéficier la société d'une plus value de cession de D : 1.156.656

Les mouvements de l'exercice ainsi que la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles sont présentés au niveau du tableau suivant :

**TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

*(Montants exprimés en dinar)*

DESIGNATION	Taux	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS					VALEURS NETTES
		31-déc-17	Acquisitions	Régularisation /transfert	Cessions	31-déc-18	31-déc-17	Dotation	Régularisation /transfert	Cessions	31-déc-18	
Terrain		426 000	-	439 463	-	865 463	-	-	-	-	-	865 463
Constructions	5%	3 962 246	-	1 215 696	(1 215 696)	3 962 246	3 267 004	55 772	772 352	(772 352)	3 322 776	639 470
Matériel de transport	20%	1 458 195	406 435	142 910	(152 000)	1 855 540	543 975	351 617	(2 072)	(126 722)	766 798	1 088 742
Installations générales	10%	3 418 929	37 795	(88 262)	-	3 368 462	1 894 050	279 466	(47 325)	-	2 126 191	1 242 271
Equipements de bureaux	10%	1 236 555	12 309	1 527	-	1 250 391	1 153 322	27 019	137	-	1 180 478	69 913
Matériel informatique	15%	780 419	64 040	-	-	844 459	605 240	94 581	-	-	699 821	144 638
Avances sur acquisition d'immobilisations corporelles		2 955 442	62 339	(243 477)	-	2 774 304	-	-	-	-	-	2 774 304
Terrain à statut juridique particulier		439 463	-	(439 463)	-	-	-	-	-	-	-	-
Construction à statut juridique particulier	7 ans	1 215 696	-	(1 215 696)	-	-	639 687	132 665	(772 352)	-	-	-
<b>TOTAL</b>		<b>15 892 945</b>	<b>582 918</b>	<b>(187 302)</b>	<b>(1 367 696)</b>	<b>14 920 865</b>	<b>8 103 278</b>	<b>941 120</b>	<b>(49 260)</b>	<b>(899 074)</b>	<b>8 096 064</b>	<b>6 824 801</b>

**Note 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

		31 DECEMBRE	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Titres de participation		6 998 967	8 467 046
	(a)	6 998 967	8 467 046
- Titres immobilisés	(b)	120	700 120
- Fonds de garantie de marché		634 723	499 302
- Dépôts et cautionnements		8 073	208 073
	<b>Total brut</b>	<b>7 641 883</b>	<b>9 874 541</b>
- Provisions pour dépréciation des titres		(37 993)	(110 250)
	<b>Total net</b>	<b>7 603 890</b>	<b>9 764 291</b>

(a) Les mouvements enregistrés sur le poste « titres de participation » se détaillent comme suit :

			<u>Résultat de cession</u>
<u>Solde au 31 décembre 2017</u>		<u>8 467 046</u>	
<u>Mouvements de l'exercice</u>			
- Acquisition de 18 000 titres " LASERTECH"		1	
- Souscription au capital de la " Tunisie Clearing " (Ex STICODEVAM)		20 610	
- Cession de 100 000 titres " NUTRIMIX "		(1 000 000)	161 100
- Reclassement des Titres " Bridge Asset Management " vers les placements courants		(69 813)	
- Reclassement des Titres " Bridge Securities " vers les placements courants		(418 877)	
<u>Solde au 31 décembre 2018</u>		<u>6 998 967</u>	<u>161 100</u>

(b) Les mouvements enregistrés sur le poste « titres immobilisés » se détaillent comme suit :

			<u>Résultat de cession</u>
<u>Solde au 31 décembre 2017</u>		<u>700 120</u>	
<u>Mouvements de l'exercice</u>			
- Cession de 5 000 titres " DAR JELD "		(500 000)	250 000
- Liquidation du " FCPR VALEURS DEVELOPPMENT "		(200 000)	(71 261)
<u>Solde au 31 décembre 2018</u>		<u>120</u>	<u>178 739</u>

Les participations et les titres immobilisés s'analysent comme suit :

	<u>Nombre</u> <u>D'action</u>	<u>Coût moyen</u> <u>D'achat</u>	<u>Montant</u> <u>Total</u>
-Tunisie Clearing (Ex STICODEVAM)	52 400	4,607	241 393
- BVMT	43 659	9,894	431 974
- MED TECH	500	100,000	50 000
- TUNIS CALL CENTER	31 500	10,333	325 500
- IFBT	1	100,000	100
- Briqueterie Djebel El oust	10 000	100,000	1 000 000
- Tunisie Courtage	5 000	5,000	25 000
- INTEGRA IMMOBILIERE	39 250	100,000	3 925 000
- FCP Institutionnel	200	5 000,000	1 000 000
			<u>6 998 967</u>
<u>Total des titres de participation</u>			
- TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	12	10,000	120
			<u>120</u>
<u>Total des titres immobilisés</u>			

Au 31 décembre 2018, les provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

- Provision pour dépréciation des titres " Med Tech "	37 993
<u>Total</u>	<u>37 993</u>

#### Note 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

##### A L'ACTIF

L'analyse du compte « clients et comptes rattachés » figurant à l'actif du bilan se présente comme suit :

	<u>31 DECEMBRE</u>	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Clients opérations en bourse	205 817	14 941 766
- Clients dividendes à encaisser	45 334	-
<u>Solde débiteur des clients et des comptes rattachés</u>	<u>251 151</u>	<u>14 941 766</u>

##### AU PASSIF

Le compte « clients et comptes rattachés » figurant au passif du bilan s'élève au 31 décembre 2018 à D : 27.172.367 contre D : 27.592.287 à l'issue de l'exercice précédent, et englobe exclusivement le solde des clients, opérations en bourse.

Note 9 : INTERMEDIAIRES EN BOURSE

A L'ACTIF

Le compte « Intermédiaires acheteurs » s'élève au 31 Décembre 2018 à D: 194.007, contre D : 3.495.061 à l'issue de l'exercice précédent.

Ce montant représente le restant dû à la date de clôture par "Tunisie clearing", et s'analyse ainsi :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
- "Tunisie clearing" acheteur	194 007	3 495 061
<u>Solde des intermédiaires acheteurs</u>	<u>194 007</u>	<u>3 495 061</u>

AU PASSIF

Le compte « Intermédiaires vendeurs » s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 9.995.659, contre D : 3.647.887 à l'issue de l'exercice précédent.

Ce montant représente le restant à payer à "Tunisie clearing" à la date de clôture, et s'analyse ainsi :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
- "Tunisie clearing" vendeur	9 995 659	3 647 887
<u>Solde des intermédiaires vendeurs</u>	<u>9 995 659</u>	<u>3 647 887</u>

**Note 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

		31 DECEMBRE	
		2018	2017
- Avances au personnel		163 606	486 050
- Prêts au personnel	(a)	1 099 172	1 407 339
- Etat, impôt sur les sociétés	(b)	4 246 326	4 021 283
<u>Total Etat, impôts et taxes</u>		<u>5 509 104</u>	<u>5 914 672</u>
- Compte courant associé TFG		2 646 493	-
- Commission de gestion des OPCVM à recevoir		2 597 890	2 556 456 *
- Sivav Plus , mouvements de fonds		2 686	7 195
- Tunisie Sivav , mouvements de fonds		1 339 492	214 912
- FCP valeurs CEA , mouvements de fonds		199 968	338 972
<u>Total sociétés de groupe</u>		<u>6 786 529</u>	<u>3 117 535</u>
- Produits à recevoir		1 317 983	1 600 188 *
- Charges constatées d'avance		181 553	144 944
- Autres débiteurs divers		62 803	6 928
- Créances sur cession d'immobilisations		52 000	78 000
- Fournisseurs d'immobilisations, avances et acomptes		36 000	-
- Autres		2 981 534	2 974 257
<u>Total débiteurs divers</u>		<u>4 631 873</u>	<u>4 804 317</u>
- Provision pour dépréciation des autres actifs courants		(2 860 000)	(2 860 000)
<u>Total général</u>		<u>14 067 506</u>	<u>10 976 524</u>

(a) Les prêts à plus d'un an ne sont pas classés parmi les immobilisations financières.

\* Chiffres retraités pour les besoins de comparaison

b) L'impôt sur les sociétés a été liquidé, conformément aux dispositions du droit commun, de la manière suivante :

		31 DECEMBRE	
		2018	2017
-	Résultat des activités ordinaires avant impôt	7 264 754	4 945 199
	Réintégrations	1 597 829	4 494 225
	Dédutions	(1 031 902)	(3 267 390)
	<u>Résultat fiscal avant déduction des provisions</u>	<u>7 830 681</u>	<u>6 172 034</u>
.	Déduction des provisions	-	-
	<u>Résultat fiscal après déduction des provisions</u>	<u>7 830 681</u>	<u>6 172 034</u>
.	Dividendes	(174 420)	(213 132)
	<u>Résultat fiscal avant abattement</u>	<u>7 656 261</u>	<u>5 958 902</u>
		(1)	
A déduire			
-	Bénéfice provenant d'opérations d'exportation	(47 943)	(107 190)
	<u>Base imposable</u>	<u>7 608 318</u>	<u>5 851 712</u>
-	Impôt au taux de 15% [ 7.608.318 x 15% ]	(1 141 248)	(1 462 928)
-	Impôt au taux de 10% [ 47.943 x 10% ]	(4 794)	(10 719)
	(3)+(4)	(1 146 042)	(1 473 647)
-	Minimum d'impôt [(1) x 20%]	-	1 191 780
-	Excédent d'impôt dégagé sur la déclaration de l'exercice précédent	(4 021 284)	(5 557 699)
-	Réstitution d'impôt	1 162 459	2 145 898
-	Redressement de l'Excédent d'impôt suite au contrôle fiscal	-	88 010
-	Retenues sur placements et autres produits	(2 533 543)	(2 171 140)
	<u>Excédent d'impôt</u>	<u>4 246 326</u>	<u>4 021 284</u>
	<u>Contribution Sociale de Solidarité [ (1) x 1% ]</u>	<u>76 563</u>	<u>-</u>

**Note 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS**

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
- Actions cotées	95 857	687 106
- Actions non cotées	488 689	-
- Titres des OPCVM	1 157 230	379 998
- Certificats de dépôt	3 000 000	2 000 000
- Emprunt national	60 000	80 000
- Prêts courants	1 500 000	1 600 000
- Emprunt obligataire	1 463 355	1 848 816
<b>Total Brut</b>	<b>7 765 131</b>	<b>6 595 920</b>
-Provision pour dépréciation des placements	(290 857)	(308 838)
<b>Total net</b>	<b>7 474 274</b>	<b>6 287 082</b>

**Note 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES**

Le détail du compte « Liquidités et équivalents de liquidités » se détaille comme suit :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
<b>Banques</b>		
- UIB administratif	2 313 361	417 515
- Amen Bank Sfax	332 445	314 500
- Amen Bank Sousse	10 841	50 998
- Amen Bank Nabeul	46 101	18 247
- Amen Bank Tunis	3 533 740	7 526 378
- BIAT	-	26 017
- BIAT 51	97 454	82 750
- Amen Bank Jerba	194 608	240 082
- Amen BANK La Marsa	142 031	-
- Amen BANK Mounastir	1 304 401	99 692
- Amen BANK Kelibia	33 713	243 409
- Amen BANK Lac II	-	111 785
- Amen BANK Gabes	-	61 424
- Amen Bank CUN	10 452 211	-
- BH	15 908 471	238 995
- UIB Nabeul	-	1
<b>Sous total (1)</b>	<b>34 369 377</b>	<b>9 431 792</b>
<b>Caisses</b>		
- Caisses espèces	846 048	921 325
- Chèques en caisse	215 676	832 233
<b>Sous total (2)</b>	<b>1 061 724</b>	<b>1 753 558</b>
<b>Total général (1) + (2)</b>	<b>35 431 101</b>	<b>11 185 350</b>

**Note 13 : CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		31 DECEMBRE	
		2018	2017
- Capital social	(a)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale		1 000 000	1 000 000
- Réserve de réévaluation	(voir note 5)	424 000	424 000
- Réserve pour réinvestissement exonéré	(b)	6 762 256	6 762 256
- Résultats reportés	(b)	2 829 863	1 558 311
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>21 016 119</u>	<u>19 744 567</u>
- Résultat net de l'exercice	(b)	6 042 149	3 471 552
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>27 058 268</u>	<u>23 216 120</u>

(a) La structure du capital se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT ET LIBERE	Pourcentage de détention
INTEGRA PARTNERS ( Ex STFP )	728 305	3 641 525	36,42%
TUNISIE LEASING	300 000	1 500 000	15,00%
AUTRES	971 695	4 858 475	48,58%
<u>Total</u>	<u>2 000 000</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

(b) En application de l'article 19 de la loi n° 2013-54 du 30 décembre 2013 portant loi de finances pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de retenue s'élevaient au 31 décembre 2018 à D : 1.594.765 et se détaillent comme suit :

- Réserve pour réinvestissement exonéré, au 31.12.2013 (*)	4 500 000
- Résultats reportés au 31.12.2013	106 501
- Résultat net de l'exercice 2013	3 088 264
Total	<u>7 694 765</u>
- Distribution de dividendes courant 2014	(1 600 000)
- Distribution de dividendes courant 2015	(1 800 000)
- Distribution de dividendes courant 2016	(1 800 000)
- Distribution de dividendes courant 2017	(900 000)
Total net	<u>1 594 765</u>

(\*) distribuable sous condition de respect de la réglementation fiscale en vigueur.

(c) Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice clos le 31 Décembre 2018

(Exprimé en dinar)

	<b>Capital social</b>	<b>Réserve légale</b>	<b>Réserves de réévaluation</b>	<b>Réserves pour réinvestissement exonérée</b>	<b>Résultats reportés</b>	<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>Total</b>
Soldes au 31 Décembre 2016	10 000 000	1 000 000	424 000	6 312 256	2 901 154	127 157	20 764 567
Affectation du résultat de l'exercice 2016 décidée par l'AGO du 31 mars 2017				1 000 000	(872 843)	(127 157)	-
Dotation au fonds social					(120 000)		(120 000)
Reprise sur réserves pour réinvestissements exonérés décidée par l'AGO du 31 mars 2017				(550 000)	550 000		-
Distribution de dividendes					(900 000)		(900 000)
Résultat net au 31 Décembre 2017						3 471 552	3 471 552
Soldes au 31 Décembre 2017	10 000 000	1 000 000	424 000	6 762 256	1 558 311	3 471 552	23 216 119
Affectation du résultat de l'exercice 2017 décidée par l'AGO du 30 mars 2018					3 471 552	(3 471 552)	-
Dotation au fonds social					(120 000)		(120 000)
Distribution de dividendes					(2 080 000)		(2 080 000)
Résultat net au 31 Décembre 2018						6 042 149	6 042 149
Soldes au 31 Décembre 2018	10 000 000	1 000 000	424 000	6 762 256	2 829 863	6 042 149	27 058 268

**Note 14 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES**

Le poste « Emprunts et dettes assimilées » accuse au 31 Décembre 2018 un solde nul contre D : 198.743 au 31 Décembre 2017 et s'élevant à D : 198.743. L'encours restant du crédit contracté auprès de Tunisie leasing ayant servi à financer l'étage de l'immeuble HORCHANI, a été totalement liquidé par anticipation courant 2018.

**Note 15 : AUTRES PASSIFS COURANTS**

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
- Personnel et comptes rattachés	861 121	479 583
<b>Etat, Impôts et taxes</b>		
- Etat, Retenues à la source	362 866	414 299
- Etat, TVA à payer	469 263	490 285
- Etat, Contribution Solidaire Sociale (voir note 10)	76 563	-
- Etat, autres impôts et taxes	142 577	144 478
<u>Total Etat, impôts et taxes</u>	<u>1 051 269</u>	<u>1 049 062</u>
<b>SICAV, mouvements de fonds</b>		
- SICAV ENTREPRISE	16 267	41 642
<u>Total SICAV, mouvements de fonds</u>	<u>16 267</u>	<u>41 642</u>
<b>Autres comptes créditeurs</b>		
- Bourse des valeurs mobilières	124 518	107 447
- CNSS	299 604	281 411
- Créditeurs divers	369 444	999 733
- Diverses charges à payer	2 845 318	1 840 663
- Produits perçus d'avance	159 325	241 225
- CAVIS	19 536	28 468
- Provision pour risques et charges courants	628 285	1 012 279
<u>Total, autres comptes créditeurs</u>	<u>4 446 030</u>	<u>4 511 226</u>
<u>Total général</u>	<u>6 374 687</u>	<u>6 081 513</u>

**Note 16 : CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS**

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
- Échéance à moins d'un an sur dettes de Leasing	-	74 093
- Amen BANK Lac II	198 963	-
- Amen Bank administratif	1 122 925	3 665 397
- Amen BANK La Marsa	-	3 919
<u>Total</u>	<u>1 321 888</u>	<u>3 743 409</u>

**NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT****Note 17 : REVENUS**

L'analyse des revenus se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Commissions sur placements d'actions	689 000	1 230 249
- Commissions sur les transactions boursières et de gestion des comptes titres	4 826 607	3 825 736
- Commissions sur placement d'obligations	420 392	534 176
- Commissions de gestion des OPCVM	7 883 913	7 927 975
- Commission de courtage/OPCVM	42 016	23 599
- Etudes et assistances	605 892	304 730
- Droits de garde	1 841 987	960 594
- Commissions sur OPV	131 681	3 135
- Commissions de performance	286 354	207 084
- Exportation de services	335 089	427 671
- Autres revenus	85 074	7 399
<b><u>Total</u></b>	<b><u>17 148 005</u></b>	<b><u>15 452 348</u></b>

**Note 18 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION**

Ce poste présente à la clôture de l'exercice 2018 un solde de D : 105.989, contre un solde de D : 136.672 à l'issue de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Loyer Immeuble HORCHANI	27 563	64 838
- Loyer Avenue de la liberté	75 426	71 834
- Loyer GAT VIE	3 000	-
<b><u>Total</u></b>	<b><u>105 989</u></b>	<b><u>136 672</u></b>

**Note 19 : CHARGES DE PERSONNEL**

L'analyse du poste « charges de personnel » se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Salaires et compléments de salaires	6 736 783	5 263 774
- Cotisations sociales	673 465	601 133
- Provision pour congés payés	74 500	45 500
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	260 000	-
- Autres charges sociales	149 275	142 225
<b><u>Total</u></b>	<b><u>7 894 023</u></b>	<b><u>6 052 632</u></b>

**Note 20 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS**

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement se détaillent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	27 533	6 634
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	941 120	801 865
<b><u>Total</u></b>	<b><u>968 653</u></b>	<b><u>808 499</u></b>

**Note 21 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS**

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	13 087
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(72 257)	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres non cotés	195 000	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres cotés	300	83 880
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(213 281)	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges courants	362 370	682 173
- Reprises sur provisions pour risques et charges courants	(746 364)	(3 267 390)
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	2 860 000
<b><u>Total</u></b>	<b><u>(474 232)</u></b>	<b><u>371 750</u></b>

**Note 22 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

			<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Achats non stockés de matières et de fournitures			244 836	201 273
<u>Total des achats</u>			<u>244 836</u>	<u>201 273</u>
- Charges locatives et de copropriété			377 186	365 662
- Entretien et réparations			137 328	162 931
- Primes d'assurances			62 091	55 313
<u>Total des services extérieurs</u>			<u>576 605</u>	<u>583 906</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires		(a)	1 816 390	1 562 865
- Frais d'introduction en bourse			287 022	-
- Publicités, publications et relations publiques			341 228	256 912
- Déplacements, missions et réceptions			252 081	307 968
- Frais de formation			51 547	53 810 *
- Frais postaux et de télécommunications			313 851	276 978
- Documentations et abonnements			173 386	176 119 *
- Autres services extérieurs			56 470	112 779
<u>Total des autres services extérieurs</u>			<u>3 291 975</u>	<u>2 747 431</u>
- Jetons de présence			35 000	33 000
- Dons et subventions			71 064	56 078
- Cadeaux			101 889	88 254
- Autres			22 287	39 162
<u>Total des charges diverses</u>			<u>230 240</u>	<u>216 494</u>
- TFP & FOPROLOS			137 918	122 322
- T.C.L			40 350	35 886
- Autres impôts et taxes			44 121	22 554
<u>Total des impôts et taxes</u>			<u>222 389</u>	<u>180 762</u>
<u>Total général</u>			<u>4 566 045</u>	<u>3 929 866</u>

\* Chiffres retraités pour les besoins de comparaison



<u>Note 25 : AUTRES GAINS ORDINAIRES</u>				
Les autres gains ordinaires s'analysent comme suit :				
			<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Intérêts sur prêts au personnel			70 425	84 453
- Plus value sur cession d'immobilisations corporelles			1 193 824	24 708
- Autres			41 293	28 927
	<u>Total</u>		<u>1 305 542</u>	<u>138 088</u>

<u>Note 26 : TABLEAU DES VARIATIONS DES COMPTES D'ACTIF DU BILAN AFFECTANT L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>				
<u>Comptes : Solde brut</u>				
		<u>Exercice clos</u>		<u>Effet de la</u>
		<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>variation sur le</u>
				<u>flux de trésorerie</u>
				<u>d'exploitation</u>
<b>ACTIF</b>				
- Clients et comptes rattachés		251 151	14 941 766	14 690 615
- Intermédiaires acheteurs		194 007	3 495 061	3 301 054
- Autres actifs courants		16 927 506	13 836 524	(3 090 982)
- Placements et autres actifs financiers		7 276 442	6 595 920	(680 522)
- Liquidités et équivalents de liquidités (a)		35 431 101	11 185 350	24 245 751
- Concours bancaires (b)		(1 321 888)	(3 669 316)	2 347 428
	<u>Total (a + b)</u>	<u>34 109 213</u>	<u>7 516 034</u>	<u>26 593 179</u>

<u>Note 27 : TABLEAU DE VARIATION DES COMPTES DE PASSIF DU BILAN AFFECTANT L'ETAT DE FLUX DE TRESORERIE</u>				
<u>Comptes : Solde brut</u>				
		<u>Exercice clos</u>		<u>Effet de la</u>
		<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>variation sur le</u>
				<u>flux de trésorerie</u>
				<u>d'exploitation</u>
<b>PASSIF</b>				
- Clients et comptes rattachés		27 172 367	27 592 287	(419 920)
- Intermédiaires vendeurs		9 995 659	3 647 887	6 347 772
- Autres passifs courants		5 746 402	5 069 234	677 168

**Note 28 : FLUX LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT****28.1 Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à D : 646.373 et s'analysent ainsi :

		31 DECEMBRE	
		2018	2017
- Acquisition d'immobilisations incorporelles		63 455	40 194
- Acquisition d'immobilisations corporelles	(voir note 5)	582 918	3 958 362
<b>Total</b>		<b>646 373</b>	<b>3 998 556</b>

**28.2 Immobilisations financières**

Les décaissements affectés à l'acquisition des immobilisations financières s'élèvent à D : 156.032 et se détaillent comme suit :

		31 DECEMBRE	
		2018	2017
- Titres de participation		20 611	35 850
- Fonds de garantie du marché		135 421	944 680
<b>Total</b>		<b>156 032</b>	<b>980 530</b>

Les encaissements sur les immobilisations financières s'élèvent à D : 2.239.841 et se détaillent comme suit :

		31 DECEMBRE	
		2018	2017
- Cession des Titres		2 039 841	6 380
- Dépôts et cautionnement		200 000	-
- Fonds de garantie du marché		-	945 201
<b>Total</b>		<b>2 239 841</b>	<b>951 581</b>

**Note 29 : Transactions avec les parties liées**

Au cours de l'exercice 2018, les transactions avec les parties liées se détaillent comme suit :

Société " Tuninvest Finance Group "

La société Tunisie Valeurs a cédé l'ensemble immobiliser situé à l'immeuble Yasmine Tower composé de quatre bureaux d'une superficie de 400 m<sup>2</sup> à la société Tuninvest Finance Group au prix de D : 1.600.000.

La plus value constatée à ce titre, en 2018, s'est élevée à 1.156.656.

La société Tunisie Valeurs a transféré 50% du bénéfice de la promesse de vente conclue avec la SPLT objet du lot de terrain d'une superficie de 2.736 m<sup>2</sup> sis au lotissement à la perle du lac au profit de TUNINVEST FINANCE GROUP.

La société Tunisie Valeurs a procédé à la constatation de la quote part à supporter par la société TUNINVEST FINANCE GROUP et s'élevant à D : 2.436.408 KDT en compte courant rémunéré au taux de 10% l'an.

Les produits constatés en 2018 sur ce prêt se sont élevés à D : 196.340.

Société " Integra Immobilière "

Un prêt accordé à la société « Integra Immobilière » pour un montant de D : 1.500.000 pour une durée de 3 ans, commençant le 15 Mai 2017 et rémunéré au taux d'intérêts de 8% l'an.

Les produits constatés en 2018 sur ce prêt se sont élevés à D : 120.000

Société " Integra Partners "

un prêt accordé à la société « INTEGRA PARTNERS » pour un montant de D : 100.000 commençant le 1er août 2017 et échéant le 29 juin 2018.

Ce prêt est productif d'intérêts au taux de 8% l'an.

Les produits constatés en 2018 sur ce prêt se sont élevés à D : 3.397.

Les dividendes versés en 2018 à la société " Integra Partners " se sont élevés à D : 1.055.933

La société Tunisie Valeurs a procédé courant 2018 à la cession de 5 000 actions détenues dans le capital de la société « DAR ELJELD » au profit de la société « INTEGRA PARTNERS » pour un montant total de D : 750.000.

La plus value constatée à ce titre, en 2018, s'est élevée à 250.000.

Société " Tunisie Leasing "

Les dividendes versés en 2018 à la société " Tunisie Leasing " se sont élevés à D : 554.757.

Certificats de dépôt									
----------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

La société a a souscrit, en 2018, aux certificats de dépôt suivants émis par la société «Tunisie leasing et Factoring»

- Un Certificat de dépôt de D : 2.500.000, souscrit le 4 janvier 2018 et échéant le 4 avril 2018, au taux facial de 7,93%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 48.599.

- Un Certificat de dépôt de D : 2.000.000, souscrit le 23 janvier 2018 et échéant le 22 février 2018, au taux facial de 7,75%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 12.834.

- Un Certificat de dépôt de D : 1.000.000, souscrit le 22 février 2018 et échéant le 24 mars 2018, au taux facial de 7,85%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 6.499.

- Un Certificat de dépôt de D : 1.500.000, souscrit le 17 avril 2018 et échéant le 27 avril 2018, au taux facial de 8,05%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 3.347.

- Un Certificat de dépôt de D : 1.500.000, souscrit le 27 avril 2018 et échéant le 17 mai 2018, au taux facial de 8,75%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 7.256.

- Un Certificat de dépôt de D : 1.500.000, souscrit le 17 mai 2018 et échéant le 27 mai 2018, au taux facial de 8,75%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 3.637.

- Un Certificat de dépôt de D : 5.500.000, souscrit le 5 juillet 2018 et échéant le 25 juillet 2018, au taux facial de 9,10%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 27.666.

- Un Certificat de dépôt de D : 2.000.000, souscrit le 26 juillet 2018 et échéant le 15 août 2018, au taux facial de 9,15%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 10.115.

- Un Certificat de dépôt de D : 3.000.000, souscrit le 21 septembre 2018 et échéant le 11 octobre 2018, au taux facial de 9,85%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 16.327.

- Un Certificat de dépôt de D : 3.000.000, souscrit le 11 octobre 2018 et échéant le 20 décembre 2018, au taux facial de 10,50%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 60.025.

- Un Certificat de dépôt de D : 2.000.000, souscrit le 16 novembre 2018 et échéant le 16 décembre 2018, au taux facial de 10,62%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 17.545.

- Un Certificat de dépôt de D : 2.000.000, souscrit le 16 novembre 2018 et échéant le 26 novembre 2018, au taux facial de 9,77%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 5.413.

- Un Certificat de dépôt de D : 1.000.000, souscrit le 18 décembre 2018 et échéant le 28 décembre 2018, au taux facial de 10,25%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 2.839.

- Un Certificat de dépôt de D : 3.000.000, souscrit le 20 décembre 2018 et échéant le 30 décembre 2018, au taux facial de 10,50%. les produits constatés à ce titre, en 2018, s'élèvent à D : 8.725.

- Un Certificat de dépôt de D : 3.000.000, souscrit le 31 décembre 2018 et échéant le 10 janvier 2019, au taux facial de 10,50%.

### Commissions d'études et de placements

- Les commissions d'études facturées à la société Tunisie Leasing et Factoring en 2018 s'élevent à D: 153.392
- Les commissions de placement facturées à la société Tunisie Leasing et Factoring en 2018 s'élevent à D: 153.392

### Rémunérations des dirigeants de la société

Les rémunérations des dirigeants servies courant l'exercice par votre société se présentent comme suit :

En TND	Directeur général		Président du conseil		Administrateur délégué		Administrateurs	
	Charge 2018	Passif au 31.12.2018	Charge 2018	Passif au 31.12.2018	Charge 2018	Passif au 31.12.2018	Charge 2018	Passif au 31.12.2018
Avantage court terme	347 077	-	267 656	-	81 000	-	22 000	22 000
<b>Total</b>	<b>347 077</b>	<b>-</b>	<b>267 656</b>	<b>-</b>	<b>81 000</b>	<b>-</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>

### Note 30 : Evénements postérieurs à la date de clôture

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le conseil d'Administration du 11 Mars 2019.

Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

**Rapport Général du commissaire aux comptes**  
**États financiers - Exercice clos le 31 décembre 2018**

Messieurs les actionnaires de Tunisie Valeurs,

**I. Rapport sur l'audit des états financiers**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers de Tunisie Valeurs, qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font ressortir des capitaux propres positifs de **27 058 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à **6 042 KDT**.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Questions clés de l'audit**

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport :

**a. Prise en compte des revenus**

Point clé de l'audit :

Les revenus comptabilisés en produits par la société s'élèvent au 31 décembre 2018 à 17 148 KDT et représentent 99% du total des produits d'exploitation.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la société, nous avons néanmoins considéré que la prise en compte des revenus constitue un point clé de l'audit en raison du volume des transactions et de l'importance relative de ces revenus par rapport au total produits de la société.

### Réponses apportées

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté à :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la société en matière de reconnaissance des revenus ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- La revue analytique détaillée des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 03 et en particulier que les revenus ne sont constatés que s'il est probable que les avantages économiques associés à l'opération bénéficieront à l'entreprise ; et
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

#### **b. Estimation des provisions pour risques et charges**

##### Point clé de l'audit :

Comme indiqué au niveau de la note 3.5 aux états financiers, compte tenu de l'exposition de la société à des risques divers, en partie spécifiques au secteur financier, et du degré de jugement élevé y associé, nous avons considéré que l'estimation des provisions pour risques constitue un point clé de notre audit.

##### Réponses apportées

Dans le cadre de notre approche d'audit, nos diligences ont consisté notamment à :

- Mener des entretiens avec la direction pour prendre connaissance des procédures mises en place par la société pour recenser l'ensemble des risques ;
- Procéder à des revues critiques des jugements formulés par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et apprécier le caractère raisonnable des estimations et hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour risques ; et
- Vérifier le caractère approprié des informations fournies dans les notes aux états financiers.

## **4. Rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

## **5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

## **6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos

conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## **II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### **1. Efficacité du système de contrôle interne**

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier et de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

### **2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur**

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 13 mars 2019**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**Finor  
Karim DEROUICHE**

**Rapport Spécial des commissaires aux comptes**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Messieurs les actionnaires de Tunisie Valeurs,**

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice 2018.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte in fine dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

**I. Opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018**

- Le Conseil d'Administration réuni le 22 juin 2018 a autorisé votre société à demander à la SPLT de transférer 50% du bénéfice d'une promesse de vente au profit de « TUNINVEST FINANCE GROUP » pour l'acquisition d'un terrain au Lac de Tunis. Par ailleurs, le Conseil d'Administration réuni le 11 mars 2019 a autorisé la rémunération des montants avancés par la société en lieu et place de « TUNINVEST FINANCE GROUP » au taux de 10% l'an. L'encours de ces avances au 31 décembre 2018 s'élève à 2.436 KDT.

Les produits constatés en 2018 sur cette opération se sont élevés à 196 KDT.

- Le Conseil d'Administration réuni le 27 août 2018 a autorisé votre société à céder à la société « TUNINVEST FINANCE GROUP » un bien immobilier d'une superficie globale de 400 m<sup>2</sup>, pour un montant de 1.600 KDT HTVA.

La plus-value de cette cession constatée en 2018 s'élève à 1.157 KDT.

- Le Conseil d'Administration réuni le 21 décembre 2018 a autorisé votre société à céder sa participation dans la société « Dar JELD » à la société « INTEGRA PARTNERS », en date du 1<sup>er</sup> novembre 2018, pour un montant de 750 KDT.

La plus-value réalisée en 2018 sur cette opération s'est élevée à 250 KDT.

**II. Opérations réalisées relatives à des conventions conclues au cours des exercices antérieurs**

- Le Conseil d'Administration réuni le 30 mars 2018 a autorisé votre société à octroyer un crédit à la société « Intégra Immobilière », en date du 15 mai 2017, d'un montant de 1.500 KDT pour une durée de 3 ans rémunéré au taux de 8% l'an.

Les produits constatés en 2018 sur ce prêt se sont élevés à 120 KDT.

- Le Conseil d'Administration réuni le 30 mars 2018 a autorisé votre société à octroyer un crédit à la société « Integra Partners », en date du 1<sup>er</sup> août 2017, d'un montant de 100 KDT échéant le 29 juin 2018 et rémunéré au taux de 8% l'an.

Les produits constatés en 2018 sur ce prêt se sont élevés à 3 KDT.

### III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants :

1 Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que fixés par l'article 200 nouveau II § 5 du code des sociétés commerciales ont été autorisés comme suit :

- Le conseil d'administration réuni le 06 Septembre 2016 a pris acte de la démission de Monsieur Fadhel ABDELKAFI de son poste d'administrateur et de Directeur Général de Tunisie Valeurs en date du 25 Août 2016 et a décidé de nommer Monsieur Walid SAIBI, Directeur Général.
- Le conseil d'administration réuni le 20 Octobre 2017 a décidé la cooptation de Monsieur Fadhel ABDELKAFI au poste d'administrateur pour une durée de 2 ans qui prendra fin avec l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur l'exercice 2018.
- Par ailleurs le même conseil a pris acte de la démission de Monsieur Ahmed ABDELKAFI de son poste de Président du Conseil et a élu Monsieur Fadhel ABDELKAFI en qualité de nouveau Président en lui attribuant une rémunération annuelle nette de 180.000 dinars et un intéressement sur le résultat de 10% de l'enveloppe alloué au bonus.
- Le conseil d'administration réuni le 06 Septembre 2016 a décidé de céder à Monsieur Fadhel ABDELKEFI la voiture mise à sa disposition lors de l'exercice de ses fonctions de Directeur Général à la valeur comptable nette soit 104.000 dinars payable par tranches égales de 26.000 dinars sur une durée de 4 ans commençant le 31 Août 2017.

L'encours sur cette créance s'élève au 31.12.2018 à 52.000 dinars.

- Par ailleurs, votre Conseil d'Administration a désigné Monsieur Slaheddine LARGUECHE en qualité d'administrateur délégué et l'a chargé de certaines missions, notamment de représentation.

2 Les obligations et engagements de Tunisie Valeurs envers ses dirigeants tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se présentent comme suit (en TND) :

En TND	Directeur général		Président du conseil		Administrateur délégué		Administrateurs	
	Charge 2018	Passif au 31.12.2018	Charge 2018	Passif au 31.12.2018	Charge 2018	Passif au 31.12.2018	Charge 2018	Passif au 31.12.2018
Avantage court terme	347 077	-	267 656	-	81 000	-	22 000	22 000
<b>Total</b>	<b>347 077</b>	<b>-</b>	<b>267 656</b>	<b>-</b>	<b>81 000</b>	<b>-</b>	<b>22 000</b>	<b>22 000</b>

En outre, la société a mis à la disposition des dirigeants de la société des voitures de fonctions avec la prise en charge des frais y afférents.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 13 Mars 2019

Les commissaires aux comptes

AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE

FINOR  
Karim DEROUICHE

## Etats financiers annuels de SICAV

### INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **4 avril 2019**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

#### BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2018

(Montants exprimés en dinars)

<b>ACTIF</b>	<b>Note</b>	<b>31/12/2018</b>	<b>31/12/2017</b>
<b>Portefeuille-titres</b>	4	<u>28 887 755,771</u>	<u>34 100 586,462</u>
Obligations et valeurs assimilées		28 800 865,671	34 014 172,312
Titres OPCVM		86 890,100	86 414,150
<b>Placements monétaires et disponibilités</b>		<u>23 202 707,377</u>	<u>13 139 194,242</u>
Placements monétaires	5	9 439 747,893	2 496 495,042
Disponibilités		13 762 959,484	10 642 699,200
<b>Créances d'exploitation</b>	6	<u>18 559,622</u>	<u>1 002 391,340</u>
<b>TOTAL ACTIF</b>		<u><b>52 109 022,770</b></u>	<u><b>48 242 172,044</b></u>
<b>PASSIF</b>			
<b>Opérateurs créditeurs</b>	7	59 744,213	57 718,184
<b>Autres créditeurs divers</b>	8	686 154,899	712 910,411
<b>TOTAL PASSIF</b>		<u><b>745 899,112</b></u>	<u><b>770 628,595</b></u>
<b>ACTIF NET</b>			
<b>Capital</b>	9	48 752 721,032	45 522 604,058
<b>Sommes distribuables</b>			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		68,707	140,037
Sommes distribuables de l'exercice		2 610 333,919	1 948 799,354
<b>ACTIF NET</b>		<u><b>51 363 123,658</b></u>	<u><b>47 471 543,449</b></u>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<u><b>52 109 022,770</b></u>	<u><b>48 242 172,044</b></u>

## ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Année 2018	Année 2017
<b>Revenus du portefeuille-titres</b>	10	1 749 095,080	1 686 249,639
Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 745 899,535	1 682 984,789
Revenus des titres OPCVM		3 195,545	3 264,850
<b>Revenus des placements monétaires</b>	11	1 077 430,929	574 785,626
<b>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</b>		<b>2 826 526,009</b>	<b>2 261 035,265</b>
<b>Charges de gestion des placements</b>	12	(252 336,496)	(232 742,583)
<b>REVENU NET DES PLACEMENTS</b>		<b>2 574 189,513</b>	<b>2 028 292,682</b>
<b>Autres charges</b>	13	(87 597,278)	(78 651,189)
<b>Contribution conjoncturelle</b>		-	(105 386,796)
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>2 486 592,235</b>	<b>1 844 254,697</b>
Régularisation du résultat d'exploitation		123 741,684	104 544,657
<b>SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE</b>		<b>2 610 333,919</b>	<b>1 948 799,354</b>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(123 741,684)	(104 544,657)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		9 894,514	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		450,119	(10 000,000)
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>		<b>2 496 936,868</b>	<b>1 849 492,215</b>

## ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2018</i>	<i>Année 2017</i>
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</b>	<u>2 496 936,868</u>	<u>1 849 492,215</u>
Résultat d'exploitation	2 486 592,235	1 844 254,697
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 894,514	15 237,518
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	450,119	(10 000,000)
<b>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<u>(1 610 743,732)</u>	<u>(1 589 641,596)</u>
<b>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<u>3 005 387,073</u>	<u>6 052 548,095</u>
<b>Souscriptions</b>		
- Capital	47 000 971,958	36 157 866,250
- Régularisation des sommes non distribuables	4 812,199	939,705
- Régularisation des sommes distribuables	1 732 342,745	1 252 234,271
<b>Rachats</b>		
- Capital	(43 781 454,542)	(30 180 986,250)
- Régularisation des sommes non distribuables	(4 557,274)	(868,761)
- Régularisation des sommes distribuables	(1 946 728,013)	(1 176 637,120)
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<u><b>3 891 580,209</b></u>	<u><b>6 312 398,714</b></u>
<b>ACTIF NET</b>		
En début de l'exercice	47 471 543,449	41 159 144,735
En fin de l'exercice	51 363 123,658	47 471 543,449
<b>NOMBRE D'ACTIONS</b>		
En début de l'exercice	443 531	385 291
En fin de l'exercice	474 899	443 531
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<u><b>108,156</b></u>	<u><b>107,031</b></u>
<b>TAUX DE RENDEMENT</b>	<u><b>5,16%</b></u>	<u><b>4,12%</b></u>

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

**NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE**

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

**NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS**

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2018, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES**

Les états inclus dans les états financiers annuels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

**3.1- *Prise en compte des placements et des revenus y afférents***

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

**3.2- *Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées***

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2018, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

### **3.3- Evaluation des titres OPCVM**

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

### **3.4- Evaluation des autres placements**

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

### **3.5- Cession des placements**

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

#### Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 28.887.755,771 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b>Obligations et valeurs assimilées</b>		<b>27 790 578,500</b>	<b>28 800 865,671</b>	<b>56,07%</b>
<b>Obligations de sociétés</b>		<b>25 212 258,500</b>	<b>26 151 019,193</b>	<b>50,91%</b>
AMEN BANK ES 2017	5 000	400 000,000	415 960,000	0,81%
AMEN BANK ES 2009	10 000	399 700,000	404 092,000	0,79%
AMEN BANK ES 2010	10 000	466 400,000	475 680,000	0,93%
AMEN BANK ES 2012	20 000	800 000,000	814 544,000	1,59%
AMEN BANK ES 2016	16 000	960 000,000	966 387,200	1,88%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 164 688,000	6,16%
ATL 2011	4 865	97 300,000	101 592,876	0,20%
ATL 2013-1 TF	3 000	120 000,000	124 543,200	0,24%
ATL 2013-1 TV	2 000	80 000,000	83 753,600	0,16%
ATL 2015-2 A	10 000	600 000,000	630 480,000	1,23%
ATL 2016-1 A	10 000	600 000,000	618 544,000	1,20%
ATL 2017-1 A	10 000	800 000,000	838 656,000	1,63%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	202 667,200	0,39%
ATL 2017-2 B	2 500	250 000,000	262 284,000	0,51%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	263 286,000	0,51%
ATL 2018 -1 B	2 500	250 000,000	258 034,000	0,50%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	400 000,000	413 948,000	0,81%
ATTIJARI LEAS 2016-1	15 000	1 100 000,000	1 142 032,000	2,22%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	600 000,000	606 132,000	1,18%
BH 2009	20 000	922 000,000	922 144,000	1,80%
BH 2016-1	10 000	600 000,000	623 352,000	1,21%
BNA 2009	10 000	399 700,000	412 476,000	0,80%
BTE 2009	15 000	150 000,000	151 824,000	0,30%
BTE 2010	20 000	400 000,000	406 720,000	0,79%
BTE 2011 A	22 000	440 000,000	464 604,800	0,90%
BTE 2016	5 000	400 000,000	422 124,000	0,82%
BTK 2009 C	5 000	233 200,000	244 772,000	0,48%
BTK 2012-1 B	1 650	23 578,500	23 731,620	0,05%
CIL 2015/2	15 000	600 000,000	606 336,000	1,18%
CIL 2016/1	12 000	720 000,000	747 225,600	1,45%
CIL 2016-2	17 000	1 360 000,000	1 431 536,000	2,79%
CIL 2017/1	3 000	240 000,000	247 516,800	0,48%
STB 2011	20 000	285 200,000	298 048,000	0,58%
TL SUB 2016	3 000	240 000,000	252 232,800	0,49%
TL 2015-2 A	13 500	810 000,000	850 208,400	1,66%
TL 2015-2 B	5 000	500 000,000	525 736,000	1,02%
TL 2016-1	5 000	500 000,000	523 016,000	1,02%
TL 2017-1	8 000	640 000,000	662 028,800	1,29%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 058 768,000	2,06%
TL 2018 SUB A	2 500	250 000,000	253 030,175	0,49%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	253 132,442	0,49%
UBCI 2013	3 000	120 000,000	123 844,800	0,24%
UIB 2009/1 A	20 000	200 000,000	203 872,000	0,40%
UIB 2009/1 B	20 000	799 400,000	815 592,000	1,59%
UIB 2011/1 A	15 500	465 000,000	474 746,400	0,92%
UIB 2011/2	3 000	42 780,000	44 637,600	0,09%
UIB SUB 2016	15 600	1 248 000,000	1 320 458,880	2,57%

<b>Bons du trésor assimilables</b>		<b>2 578 320,000</b>	<b>2 649 846,478</b>	<b>5,16%</b>
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	640 139,085	1,25%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	993 123,900	1,93%
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 016 583,493	1,98%
<b>Titre OPCVM</b>		<b>87 113,752</b>	<b>86 890,100</b>	<b>0,17%</b>
FINA O SICAV	835	87 113,752	86 890,100	0,17%
<b>Total</b>		<b>27 877 692,252</b>	<b>28 887 755,771</b>	<b>56,24%</b>
<b>Total par rapport au total des actifs</b>			<b>55,44%</b>	

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2018 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût</u> <u>d'acquisition</u>	<u>Intérêts</u> <u>courus</u> <u>nets</u>	<u>Plus</u> <u>(moins)</u> <u>values</u> <u>latentes</u>	<u>Valeur</u> <u>au</u> <u>31 décembre</u>	<u>Plus (moins)</u> <u>values réalisées</u>
<b><u>Soldes au 31 décembre 2017</u></b>	<b>33 119 082,502</b>	<b>997 502,001</b>	<b>(15 998,041)</b>	<b>34 100 586,462</b>	
<b>* <u>Acquisitions de l'exercice</u></b>					
Obligations de sociétés	1 250 000,000			1 250 000,000	
Titres OPCVM	1 000 039,917			1 000 039,917	
<b>* <u>Remboursements et cessions de l'exercice</u></b>					
Annuités obligations de sociétés	(6 491 390,250)			(6 491 390,250)	
Cession Titres OPCVM	(1 000 039,917)			(1 000 039,917)	450,119
<b>* <u>Variations des plus ou moins values latentes</u></b>					
Titres OPCVM			475,950	475,950	
Bons du trésor assimilables			9 418,564	9 418,564	
<b>* <u>Variations des intérêts courus</u></b>		18 665,045		18 665,045	
<b><u>Soldes au 31 décembre 2018</u></b>	<b>27 877 692,252</b>	<b>1 016 167,046</b>	<b>(6 103,527)</b>	<b>28 887 755,771</b>	<b>450,119</b>

**Note 5 : Placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 9.439.747,893, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2018	% Actif net
<b><u>Certificats de dépôt</u></b>	<b>9 393 616,359</b>	<b>9 439 747,893</b>	<b>18,38%</b>
Certificat de dépôt UIB au 04/01/2019 à 10,27% 50 jours	1 483 124,050	1 498 973,878	2,92%
Certificat de dépôt HL au 11/01/2019 à 11,25% 50 jours	1 481 538,461	1 496 261,682	2,91%
Certificat de dépôt HL au 02/01/2019 à 11,25% 20 jours	995 031,056	999 750,078	1,95%
Certificat de dépôt CIL au 19/03/2019 à 10,65% 90 jours	1 468 878,607	1 473 273,801	2,87%
Certificat de dépôt HL au 30/01/2019 à 11,70% 40 jours	1 484 600,197	1 488 795,601	2,90%
Certificat de dépôt BNA au 26/01/2019 à 12,25% 30 jours	1 983 831,718	1 985 968,584	3,87%
Certificat de dépôt UIB au 30/01/2019 à 10,25% 30 jours	496 612,270	496 724,269	0,97%
<b>TOTAL</b>	<b>9 393 616,359</b>	<b>9 439 747,893</b>	<b>18,38%</b>
<b>Pourcentage par rapport au total des actifs</b>			<b>18,12%</b>

**Note 6 : Créances d'exploitation**

Ce poste présente au 31 décembre 2018 un solde de D : 18.559,622 contre un solde de D1.002.391,340 à la même date de l'exercice 2017 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Intérêts à recevoir sur compte de dépôt	16 168,282	-
Certificat de dépôt échu à encaisser	-	1 000 000,000
Autres	2 391,340	2 391,340
<b>Total</b>	<b><u>18 559,622</u></b>	<b><u>1 002 391,340</u></b>

**Note 7 : Opérateurs créditeurs**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 59.744,213 contre D : 57.718,184 au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Gestionnaire	59 744,213	57 718,184
<b>Total</b>	<b><u>59 744,213</u></b>	<b><u>57 718,184</u></b>

**Note 8 : Autres créiteurs divers**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 686.154,899 contre un solde de D : 712.910,411 au 31/12/2017 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2018</u>	<u>31/12/2017</u>
Redevance du CMF	4 021,331	4 056,420
Dividendes à payer	649 207,387	574 498,126
Commissaire aux comptes	18 200,000	14 000,000
Rémunération Président du Conseil	823,529	823,529
Jetons de présence	13 200,000	13 200,000
Retenue à la source	52,952	52,949
TCL	600,000	380,018
Contribution conjoncturelle	-	105 386,796
Autres	49,700	512,573
<b>Total</b>	<b>686 154,899</b>	<b>712 910,411</b>

**Note 9 : Capital**

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

**Capital au 31-12-2017**

Montant	45 522 604,058
Nombre de titres	443 531
Nombre d'actionnaires	863

**Souscriptions réalisées**

Montant	47 000 971,958
Nombre de titres émis	457 935
Nombre d'actionnaires nouveaux	151

**Rachats effectués**

Montant	(43 781 454,542)
Nombre de titres rachetés	(426 567)
Nombre d'actionnaires sortants	(158)

**Autres mouvements**

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	9 894,514
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	450,119
Régularisation des sommes non distribuables	254,925

**Capital au 31-12-2018**

Montant	48 752 721,032
Nombre de titres	474 899
Nombre d'actionnaires	856

**Note 10 : Revenus du portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.749.095,080, contre D : 1.686.249,639 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
<b><u>Revenus des obligations</u></b>	<b><u>1 619 979,448</u></b>	<b><u>1 542 936,185</u></b>
- Intérêts	1 619 979,448	1 542 936,185
<b><u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u></b>	<b><u>125 920,087</u></b>	<b><u>140 048,604</u></b>
- Intérêts des BTA	125 920,087	140 048,604
<b><u>Revenus des titres OPCVM</u></b>	<b><u>3 195,545</u></b>	<b><u>3 264,850</u></b>
- Dividendes	3 195,545	3 264,850
<b>TOTAL</b>	<b>1 749 095,080</b>	<b>1 686 249,639</b>

**Note 11 : Revenus des placements monétaires**

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2018 à D : 1.077.430,929, contre D : 574.785,626 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
Intérêts des dépôts à vue	691 734,882	414 684,869
Intérêts des certificats de dépôts	385 696,047	160 100,757
<b>TOTAL</b>	<b>1 077 430,929</b>	<b>574 785,626</b>

**Note 12 : Charges de gestion des placements**

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2018 à D : 252.336,496, contre D : 232.742,583 au 31/12/2017, et se détaille ainsi :

	<b>Année 2018</b>	<b>Année 2017</b>
Rémunération du gestionnaire	242 336,496	222 742,583
Rémunération du dépositaire	10 000,000	10 000,000
<b>TOTAL</b>	<b>252 336,496</b>	<b>232 742,583</b>

### Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31/12/2018 à D : 87.597,278, contre D : 78.651,189 à la clôture de l'exercice précédent, et se détaillent ainsi :

	Année 2018	Année 2017
Redevance du CMF	48 465,742	44 546,592
Commissaire aux comptes	21 647,075	16 793,308
Rémunération Président du Conseil	4 235,292	4 235,280
Jetons de présence	7 200,000	7 200,000
TCL	5 788,405	4 559,808
Autres	260,764	1 316,201
<b>TOTAL</b>	<b>87 597,278</b>	<b>78 651,189</b>

### Note 14 : Autres informations

#### 14.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2018</u>	<u>2017</u>	<u>2016</u>	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Revenus des placements	5,952	5,098	4,293	4,723	5,227
Charges de gestion des placements	(0,531)	(0,525)	(0,485)	(0,540)	(0,617)
<b>Revenus net des placements</b>	<b>5,420</b>	<b>4,573</b>	<b>3,807</b>	<b>4,183</b>	<b>4,611</b>
Autres charges	(0,184)	(0,177)	(0,160)	(0,196)	(0,227)
Contribution Conjoncturelle	-	(0,238)	-	-	-
<b>Résultat d'exploitation (1)</b>	<b>5,236</b>	<b>4,158</b>	<b>3,647</b>	<b>3,988</b>	<b>4,384</b>
Régularisation du résultat d'exploitation	0,261	0,236	0,554	0,209	(0,339)
<b>Sommes distribuables de l'exercice</b>	<b>5,497</b>	<b>4,394</b>	<b>4,201</b>	<b>4,196</b>	<b>4,044</b>
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,021	0,034	(0,014)	(0,022)	0,146
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,001	(0,023)	-	-	(0,466)
Frais de négociation de titres	-	-	-	-	0,001
<b>Plus (ou moins) values sur titres et frais de négociation (2)</b>	<b>0,022</b>	<b>0,012</b>	<b>(0,014)</b>	<b>(0,022)</b>	<b>(0,322)</b>
<b>Résultat net de l'exercice (1) + (2)</b>	<b>5,258</b>	<b>4,170</b>	<b>3,633</b>	<b>3,966</b>	<b>4,062</b>
<b>Résultat non distribuable de l'exercice</b>	<b>0,022</b>	<b>0,012</b>	<b>(0,014)</b>	<b>(0,022)</b>	<b>(0,322)</b>
Régularisation du résultat non distribuable	0,001	0,000	(0,004)	(0,001)	0,027
<b>Sommes non distribuables de l'exercice</b>	<b>0,023</b>	<b>0,012</b>	<b>(0,018)</b>	<b>(0,023)</b>	<b>(0,295)</b>
Distribution de dividende	4,394	4,201	4,198	4,044	3,888
Valeur liquidative	108,156	107,031	106,826	106,842	106,711

## **Ratios de gestion des placements**

Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,49%	0,49%	0,45%	0,51%	0,58%
Autres charges / actif net moyen	0,17%	0,17%	0,15%	0,18%	0,21%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	5,11%	4,33%	3,93%	3,93%	3,79%

### **14.2. Rémunération du gestionnaire et du dépositaire**

#### **Rémunération du gestionnaire :**

La gestion de l'"INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

#### **Rémunération du dépositaire :**

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% (TTC) l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2018**

***I- RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS***

***Opinion***

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE – SICAV », qui comprennent le bilan au 31 décembre 2018, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 52.109.023, un actif net de D : 51.363.124 et un bénéfice de D : 2.496.937.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

***Fondement de l'opinion***

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

***Paragraphes d'observation***

- Les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice 26,41% du total des actifs se situant ainsi au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

***Rapport de gestion***

La responsabilité du rapport de gestion incombe au conseil d'administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

### ***Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers***

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

### ***Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur

les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

## ***II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES***

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

### ***Efficacité du système de contrôle interne***

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 23 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution de conventions régies par les dispositions précitées.

Votre Conseil d'Administration réuni le 30 Juin 2016 a renouvelé le mandat de Madame Moufida HAMZA en qualité de Président du conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration réuni le 29 mars 2013, a fixé sa rémunération mensuelle nette à D : 300.

La charge constatée à ce titre s'est élevée en 2018, à D : 4.235.

Par ailleurs, et de notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune autre opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 23 janvier 2019

**Le Commissaire aux Comptes :**

**FINOR**

**Mustapha MEDHIOUB**

## **AVIS DES SOCIÉTÉS**

### **ETATS FINANCIERS CONSOLIDES**

#### **TUNISIE VALEURS SA**

Siège Social : Immeuble INTEGRA, Centre Urbain Nord – 1082 Tunis Mahrajène.

La société TUNISIE VALEURS publie, ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2018 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 29 mars 2019. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes : Fehmi LAOURINE (AMC Ernst & Young) et Karim DEROUICHE (FINOR).

**BILAN CONSOLIDE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**  
(MONTANTS EXPRIMES EN DINAR)

	Notes	31. Décembre	
		2018	2017
<b>ACTIFS</b>			
<b>ACTIFS NON COURANTS</b>			
Immobilisations incorporelles		1 142 394	1 078 939
Moins : amortissements		(979 866)	(946 993)
	5	<u>162 528</u>	<u>131 946</u>
Immobilisations corporelles		23 415 452	23 849 138
Moins : amortissements		(9 094 228)	(8 852 476)
	6	<u>14 321 223</u>	<u>14 996 661</u>
Immobilisations financières	7	<u>3 678 890</u>	<u>5 839 291</u>
Total des actifs immobilisés		<u>18 162 641</u>	<u>20 967 898</u>
Autres actifs non courants		-	-
<b>TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS</b>		<u>18 162 641</u>	<u>20 967 898</u>
<b>ACTIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés		397 854	15 162 555
Moins : provisions		-	-
	8	<u>397 854</u>	<u>15 162 555</u>
Intermédiaires acheteurs		194 007	3 495 061
Moins : provisions		-	-
	9	<u>194 007</u>	<u>3 495 061</u>
Autres actifs courants	10	15 328 939	12 117 622
Placements et autres actifs financiers	11	5 974 274	4 950 977
Liquidités et équivalents de liquidités	12	35 478 013	11 252 586
<b>TOTAL DES ACTIFS COURANTS</b>		<u>57 373 087</u>	<u>46 978 801</u>
<b>TOTAL DES ACTIFS</b>		<u>75 535 728</u>	<u>67 946 699</u>

**BILAN CONSOLIDE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018**  
(MONTANTS EXPRIMES EN DINAR)

	Notes	31. Décembre	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS</b>			
<b>CAPITAUX PROPRES</b>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves consolidées		10 514 999	9 215 464
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		<u>20 514 999</u>	<u>19 215 464</u>
Résultat net de l'exercice		6 075 678	3 499 535
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION</b>	13	<u>26 590 677</u>	<u>22 714 999</u>
<b>INTERETS MINORITAIRES</b>	14	<u>3 781 946</u>	<u>3 748 417</u>
<b>PASSIFS</b>			
<b>PASSIFS NON COURANTS</b>			
Emprunts et dettes assimilées	15	-	198 743
Autres passifs financiers		2 400	-
<b>TOTAL DES PASSIFS NON COURANTS</b>		<u>2 400</u>	<u>198 743</u>
<b>PASSIFS COURANTS</b>			
Clients et comptes rattachés	8	27 172 367	27 592 287
Intermédiaires vendeurs	9	9 995 659	3 647 887
Autres passifs courants	16	6 670 791	6 300 957
Concours bancaires et autres passifs financiers	17	1 321 888	3 743 409
<b>TOTAL DES PASSIFS COURANTS</b>		<u>45 160 705</u>	<u>41 284 540</u>
<b>TOTAL DES PASSIFS</b>		<u>45 163 105</u>	<u>41 483 283</u>
<b>TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS</b>		<u>75 535 728</u>	<u>67 946 699</u>

**ETAT DE RESULTAT CONSOLIDE**  
(Montants exprimés en dinar)

	Notes	31. Décembre	
		2018	2017
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
Revenus	18	17 624 962	15 902 949
Autres produits d'exploitation	19	105 989	136 672
		<u>17 730 951</u>	<u>16 039 621</u>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
Charges de personnel	20	7 894 023	6 052 632
Dotations aux amortissements	21	1 222 962	1 062 808
Dotations aux provisions	22	(474 232)	371 750
Autres charges d'exploitation	23	4 598 543	3 987 792
		<u>13 241 296</u>	<u>11 474 982</u>
		<u>4 489 655</u>	<u>4 564 639</u>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>			
Charges financières nettes	24	(28 935)	(41 941)
Produits des placements	25	1 919 706	860 230
Autres gains ordinaires	26	1 306 598	162 802
Autres pertes ordinaires		(353 975)	(543 630)
		<u>7 333 049</u>	<u>5 002 100</u>
<b>RESULTAT COURANTS DES SOCIETES INTEGREES</b>			
Impôts exigibles		(1 147 078)	(1 474 581)
Contribution Sociale de Solidarité		(76 764)	-
		<u>6 109 207</u>	<u>3 527 519</u>
<b>RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE</b>			
Part revenant aux intérêts minoritaires	14	(33 529)	(27 984)
		<u>6 075 678</u>	<u>3 499 535</u>
<b>RESULTAT NET REVENANT A LA SOCIETE CONSOLIDANTE</b>			

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
(Montants exprimés en dinar)

	31 Décembre	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
<b>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</b>		
Résultat net	6 109 207	3 527 519
Ajustements pour :		
Dotations aux amortissements	1 222 962	1 062 808
Dotations aux provisions	(474 232)	371 750
Reprises sur provisions	-	-
Plus ou moins values sur cession d'immobilisations financières	(339 739)	6 000
Plus value sur cessions d'immobilisations corporelles	(1 193 824)	(24 708)
Régularisation des immobilisations	138 039	9 975
Variation des :		
Clients et comptes rattachés débiteurs	14 764 701	(7 271 999)
Intermédiaires acheteurs	3 301 054	(851 092)
Autres actifs courants	(1 734 994)	(3 008 178)
Clients et comptes rattachés créditeurs	(419 920)	16 534 036
Intermédiaires vendeurs	6 347 772	(9 618 940)
Autres passifs courants	753 828	167 021
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation	<u>28 474 854</u>	<u>904 192</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placements</b>	<u>(516 626)</u>	<u>(1 886 635)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1 184 767)	(4 359 478)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	1 662 446	67 425
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	(156 032)	(235 850)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	2 239 739	951 581
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement	<u>2 561 386</u>	<u>(3 576 322)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>		
Dividendes et autres distributions	(2 200 000)	(1 020 000)
Décaissements des emprunts et dettes assimilées	(270 436)	(68 926)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement	<u>(2 470 436)</u>	<u>(1 088 926)</u>
<b>Incidences des variations du périmètre de consolidation sur les liquidités et équivalents de liquidités</b>	<u>-</u>	<u>-</u>
<b>Variation de trésorerie</b>	<u>28 049 178</u>	<u>(5 647 691)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	7 583 270	13 230 961
Trésorerie à la clôture de l'exercice	34 156 125	7 583 270

## **Note 1 : Présentation du groupe « Tunisie Valeurs »**

### ***1.1. Structure juridique des sociétés du groupe***

Le groupe « Tunisie Valeurs » est composé de deux sociétés spécialisées notamment dans les métiers de l'intermédiation en bourse et la promotion immobilière.

◆ La société « **Tunisie Valeurs** » est une société anonyme constituée en mai 1991. Elle a pour objet principal le commerce et la gestion des valeurs mobilières et notamment :

- Le placement de titres émis par les entreprises faisant appel à l'épargne ;
- La négociation de valeurs mobilières et de produits financiers sur le marché pour le compte de tiers ;
- La gestion de portefeuille pour le compte de clients ;
- Le conseil et l'assistance en matière de restructuration, cessions, acquisitions d'entreprises, évaluation de projets, introduction de sociétés en bourse.

Le capital social de « Tunisie Valeurs » s'élève à la clôture de l'exercice à D : 10.000.000, divisé en 2.000.000 actions de D : 5 chacune, totalement libérées.

◆ La société « **Integra Immobilière** » est une société à responsabilité limitée constituée en 2008, avec pour objet principal la promotion immobilière sous toutes ses formes.

Son capital s'élève à D : 7.850.000, divisé en 78.500 parts sociales de D : 100 chacune, détenu à concurrence de 50,00% par Tunisie Valeurs.

### ***1.2. Evolution du périmètre de consolidation***

Le périmètre de consolidation comprend 2 sociétés intégrées globalement.

Aucune modification n'a été apportée au périmètre de consolidation retenu au 31 décembre 2018 par rapport au périmètre en vigueur au 31 décembre 2017.

### ***1.3. Tableaux des participations et organigramme du groupe***

La synthèse des participations des sociétés du groupe est présentée dans le tableau 1 ci-après.

L'analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects est présentée dans le tableau 2 ci-après.

L'organigramme du groupe est présenté dans le tableau 3 ci-après.

**Tableau 1**

**Tableau des participations au 31 décembre 2018**

Tunisie Valeurs
Autres
Total

Integra Immobilière	
Titres	%
39 250	50,00%
39 250	50,00%
78 500	100,00%

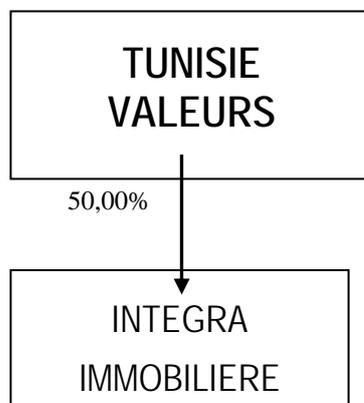
**Tableau 2**

**Analyse des pourcentages d'intérêts directs et indirects de la société consolidante au 31 décembre 2018**

Tunisie Valeurs
Autres
Total
Total participation

Integra Immobilière	
Directe	Indirecte
50,00%	
50,00%	0,00%
50,00%	

**PERIMETRE DE CONSOLIDATION**  
**AU 31 DECEMBRE 2018**



La société « Tunis Call Center » est détenue à raison de 30,00%, ladite société n'est pas considérée en tant que société associée pour la raison suivante : selon les termes du paragraphe 4 de la NCT 36, si un investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue, il est présumé avoir une influence notable, sauf à démontrer clairement que ce n'est pas le cas. Bien que Tunisie Valeurs détienne 20% de TCC, elle n'est pas présentée dans le Conseil d'Administration de cette dernière, ne participe pas au processus d'élaboration de ses politiques, n'effectue pas de transactions ou d'échange de personnels dirigeants ou d'informations techniques avec elle. Ainsi, il est démontré clairement que Tunisie Valeurs n'exerce pas d'influence notable sur la société Tunis Call Center conformément au paragraphe 4 de la NCT 36, et de ce fait, cette participation n'a pas été mise en équivalence.

Les sociétés Bridge Asset Management et Bridge Securities sont détenues respectivement à raison de 20,00% et de 30,00%, lesdites sociétés ne sont pas considérées en tant que sociétés associées pour les raisons suivantes : la société est représentée par deux administrateurs dans les conseils d'administration de ces deux sociétés. Toutefois, le conseil d'administration de Tunisie Valeurs du 30 Mars 2018 a décidé la cession de ces deux participations dans un avenir proche. Ainsi et conformément au paragraphe 8 de la NCT 36, une participation dans une entreprise associée doit être comptabilisée dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence sauf si :

(a) la participation est acquise et détenue dans l'unique perspective d'une cession ultérieure dans un avenir proche ; ou

(b) l'entreprise est soumise à des restrictions durables et fortes qui limitent de façon importante sa capacité à transférer des fonds à l'investisseur. Dans ces deux cas, la participation doit être comptabilisée selon la méthode du coût. Ce qui explique la non mise en équivalence de ces deux participations.

## NOTE 2 : METHODES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

### ***2.1. Méthodes de consolidation***

Les méthodes de consolidation appliquées à chaque société du groupe, sont déterminées en fonction du pourcentage des droits de vote, détenu par Tunisie Valeurs, ainsi que son pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de chaque société incluse dans le périmètre de consolidation.

Les méthodes de consolidation appliquées pour chaque société du périmètre de consolidation sont les suivantes :

<i>Sociétés</i>	<i>Degré de contrôle</i>	<i>Méthode retenue</i>
Intégra Immobilière	Contrôle exclusif	Intégration globale

- ↪ Le contrôle exclusif est présumé exister dès lors qu'une entreprise détient, directement ou indirectement quarante pour cent au moins des droits de vote dans une autre entreprise, et qu'aucun autre associé n'y détienne une fraction supérieure à la sienne.
- ↪ Le contrôle conjoint est le partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés de sorte que les décisions résultent de leur accord.
- ↪ L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans l'entreprise détenue.

L'existence de l'influence notable est mise en évidence par la représentation de l'investisseur au conseil d'administration de l'entreprise détenue.

## ***2.2. Date de clôture***

La date de clôture retenue pour l'établissement des états financiers consolidés correspond à celle des états financiers individuels, soit le 31 décembre de chaque année.

## ***2.3. Modalités de consolidation***

L'établissement des états financiers consolidés, a été réalisé en suivant les étapes suivantes :

- Les états financiers individuels de la société mère et de ses filiales, sont combinés ligne à ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges ;
- Les états financiers libellés en monnaies étrangères sont convertis en dinars selon les règles suivantes :
  - Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture ;
  - Les capitaux propres sont convertis aux cours historiques ;
  - Les produits et les charges sont convertis au cours de clôture ;
  - Les écarts de change en résultant sont constatés parmi les capitaux propres.
- Les soldes et les transactions intra-groupe sont intégralement éliminés ;
- Les méthodes comptables sont revues afin de s'assurer qu'elles sont uniformes au sein de toutes les sociétés du groupe ;
- La valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale, sont éliminées ;
- Les intérêts minoritaires dans le résultat net des filiales consolidées, sont identifiés et soustraits du résultat du groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère ;
- Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont identifiés et présentés dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

## ***2.4. Règles de consolidation***

Les états financiers consolidés sont établis selon une optique à la fois financière et économique, suivant laquelle, les comptes consolidés ont pour objet de fournir aux associés de la société mère, la véritable valeur de leurs titres et ce dans le cadre d'une même entité économique englobant les intérêts majoritaires et minoritaires. Ces derniers ne sont pas considérés comme des tiers.

Les conséquences de cette optique se traduisent comme suit :

- Ecart d'acquisition : l'écart d'acquisition est retenu à hauteur de la part de la société mère lors de l'acquisition.
- Ecart d'évaluation : l'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passifs identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.
- Résultats inter-sociétés : les résultats réalisés suite à des transactions conclues entre la société et les sociétés sous contrôle exclusif ou conjoint sont éliminées respectivement dans leur intégralité ou proportionnellement.
- Présentation des intérêts minoritaires : ils sont présentés au bilan et au compte de résultat respectivement entre les capitaux propres et les dettes, et en déduction du résultat consolidé.

## ***2.5. Principaux retraitements effectués dans les comptes consolidés***

### ***▪ Homogénéisation des méthodes comptables***

Les méthodes comptables utilisées pour l'arrêté des comptes des sociétés faisant partie du périmètre de consolidation ont été alignées sur celles retenues pour les comptes consolidés du groupe.

### ***▪ Elimination des soldes et transactions intra-groupe***

Les produits et les charges résultant d'opérations internes au groupe et ayant une influence significative sur les états financiers consolidés sont éliminés.

Les créances, les dettes et les engagements réciproques ainsi que les produits et charges réciproques sont éliminés.

### NOTE 3 : DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux dispositions de (u) :

- La NC 35 (Etats financiers consolidés) et notamment les principes régissant les techniques, règles de présentation, et de divulgation spécifiques à l'établissement des états financiers consolidés.
- Système comptable des entreprises, et notamment les règles de présentation, d'évaluation et de divulgation des opérations.

### NOTE 4 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les principes comptables les plus significatifs retenus pour la préparation des états financiers consolidés se résument comme suit :

#### ***4.1. Immobilisations***

Les immobilisations corporelles et incorporelles figurent aux actifs pour leur coût d'acquisition et sont amorties sur leur durée de vie estimée.

Les taux retenus sont les suivants :

• Constructions	20 ans	5%
• Immeubles	7 à 20 ans	5 à 14%
• Matériel de transport	5 ans	20%
• Equipements de bureaux	5 à 10 ans	10 à 20%
• Agencements aménagements installations	5 à 10 ans	10 à 20%
• Matériel informatique	5 à 7 ans	15 à 20%
• Logiciels informatiques	3 à 5 ans	20 à 33%
• Site web	3 ans	33%

Le matériel informatique acquis avant le premier janvier 2008, est amorti selon le mode dégressif. Les acquisitions ultérieures sont amorties selon le mode linéaire.

Les autres immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

## ***4.2. Les produits***

Les produits du groupe sont de différentes catégories, il s'agit notamment des :

- ◆ Commissions de gestion des comptes titres : rémunérant la gestion et la garde du portefeuille des clients.
- ◆ Commissions sur les transactions boursières : sur chaque transaction boursière, la société perçoit une commission de 0,2% à 0,6% pour les institutionnels et de 0.6% pour les autres clients.
- ◆ Commissions de placement : ces commissions sont perçues des émetteurs à l'occasion des placements d'obligations, ou des souscriptions d'actions.
- ◆ Commissions de gestion d'OPCVM : ces commissions résultent de la gestion des capitaux des OPCVM tels que les SICAV.
- ◆ Services financiers : la société est rémunérée pour le service financier qu'elle pourrait assurer à l'occasion de l'émission d'emprunts obligataires, ou bien pour la tenue du registre des actionnaires (agent de transfert) des sociétés qu'elle introduit en bourse.
- ◆ Etudes, assistances, introductions : ce type de produit est généré par les études effectuées par la société en vue de la privatisation, par l'assistance aux entreprises privées en vue d'organiser leur introduction en bourse ainsi que par l'émission d'emprunts obligataires.

## ***4.3. Impôts différés***

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

Les impôts différés sont calculés au taux de 20%.

## NOTE 5 FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- Contentieux avec la Douane

Une action a été intentée par la Douane contre la société pour une infraction au code des changes et du commerce extérieur. La société a obtenu en première instance, en date du 14 septembre 2017, un jugement de non-lieu. La Douane a fait appel et une condamnation en appel a été prononcée le 19 décembre 2017 condamnant TUNISIE VALEURS à payer un montant de DT : 550.000, ce montant a été provisionné sur les comptes de 2017.

Une décision a été rendue en date du 18 octobre 2018 par la Cour d'Appel de Tunis condamnant Tunisie Valeurs à payer un montant de 1,8 millions de dinars. Cette décision étant susceptible de pourvoi en cassation, la société a décidé de faire un nouveau pourvoi.

L'affaire a été portée par Tunisie Valeurs devant la cour de cassation qui a rendu, en date du 5 mars 2019, un arrêt de cassation sans renvoi mettant fin ainsi d'une manière définitive à toute poursuite et à toute condamnation. De ce fait, une reprise de DT : 550.000 a été constatée sur les comptes de 2018.

## NOTES AU BILAN

### Note 5 : LES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles, amortissements déduits, s'élèvent au 31 Décembre 2018 à D : 162.528 contre D : 131.946 à la même date de l'exercice précédent. Ces immobilisations se détaillent comme suit :

	<u>31 DECEMBRE</u>	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Logiciels informatiques	841 819	778 364
- Site Web	55 200	55 200
- Fond de commerce	245 375	245 375
- Amortissements cumulés	(979 866)	(946 993)
	<u>162 528</u>	<u>131 946</u>
<u>Valeur nette</u>		

Les immobilisations incorporelles sont amorties selon le mode linéaire sur une durée allant de trois à cinq ans.

### Note 6 : LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la clôture de l'exercice, les immobilisations corporelles, amortissements déduits, s'élèvent à D : 14.321.230 contre D : 14.996.661 à l'issue de l'exercice précédent.

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.

Le matériel informatique acquis avant le premier janvier 2008, est amorti selon le système d'amortissement dégressif. A partir de 2008, les acquisitions sont amorties selon le mode linéaire.

Les immobilisations à statut juridique particulier sont amorties linéairement sur la durée du contrat, à savoir de sept à vingt ans pour les immeubles, dix ans pour les aménagements et cinq ans pour le matériel de transport.

Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire.

Les mouvements de l'exercice ainsi que la dotation aux amortissements des immobilisations corporelles sont présentés au niveau du tableau suivant :

## TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 Décembre 2018

(Montants exprimés en dinar)

DESIGNATION	Taux	VALEURS BRUTES					AMORTISSEMENTS					VALEURS NETTES
		31 décembre 2017	Acquisitions	Cessions et mises en rebut	Transfert et régularisations	31 décembre 2018	31 décembre 2017	Dotations	Transfert et régularisations	Cessions et mises en rebut	31 décembre 2018	
<b>Immobilisations en propriété</b>		<b>22 193 978</b>	<b>1 121 312</b>	<b>(1 367 696)</b>	<b>1 467 857</b>	<b>23 415 451</b>	<b>8 212 790</b>	<b>1 057 420</b>	<b>723 092</b>	<b>(899 074)</b>	<b>9 094 228</b>	<b>14 321 223</b>
Terrain		985 082	-	-	439 463	1 424 545	-	-	-	-	-	1 424 545
Constructions	5%	8 855 418	-	(1 215 696)	1 215 696	8 855 418	4 000 981	300 431	772 352	(772 352)	4 301 412	4 554 006
Matériel de transport	20%	2 937 581	406 435	(152 000)	142 910	3 334 926	543 975	351 617	(2 072)	(126 722)	766 798	2 568 128
Installations générales	10% à 20%	3 418 928	37 795	-	(88 262)	3 368 461	1 894 050	279 466	(47 325)	-	2 126 191	1 242 270
Equipements de bureaux	10% à 20%	1 237 565	12 309	-	1 527	1 251 401	1 154 320	27 019	137	-	1 181 476	69 925
Matériel informatique	15% à 20%	783 698	64 040	-	-	847 738	608 520	94 587	-	-	703 107	144 631
Matériel et outillage	20,00%	43 000	-	-	-	43 000	10 944	4 300	-	-	15 244	27 756
Avances sur acquisition d'immobilisations		2 955 442	62 339	-	(243 477)	2 774 304	-	-	-	-	-	2 774 304
Immobilisations en cours		977 264	538 394	-	-	1 515 658	-	-	-	-	-	1 515 658
<b>Immobilisations à statut juridique particulier</b>		<b>1 655 159</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>(1 655 159)</b>	<b>-</b>	<b>639 686</b>	<b>132 665</b>	<b>(772 351)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
Terrain		439 463	-	-	(439 463)	-	-	-	-	-	-	-
Immeubles	5% et 14%	1 215 696	-	-	(1 215 696)	-	639 686	132 665	(772 351)	-	-	-
Aménagements	10%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Matériel de transport	20%	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>23 849 138</b>	<b>1 121 312</b>	<b>(1 367 696)</b>	<b>(187 302)</b>	<b>23 415 452</b>	<b>8 852 476</b>	<b>1 190 085</b>	<b>(49 260)</b>	<b>(899 074)</b>	<b>9 094 228</b>	<b>14 321 224</b>

**Note 7 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES**

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	31 DECEMBRE	
	2018	2017
- Titres de participation	3 073 967	4 542 046
- Titres immobilisés	120	700 120
- Fonds de garantie de marché	634 723	499 302
- Dépôts et cautionnements	8 073	208 073
<b>Total brut</b>	<b>3 716 883</b>	<b>5 949 541</b>
- Provisions pour dépréciation des titres	(37 993)	(110 250)
<b>Total net</b>	<b>3 678 890</b>	<b>5 839 291</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « titres de participation » se détaillent comme suit :

		Résultat de cession
<u>Solde au 31 décembre 2017</u>	<u>4 542 046</u>	
<u>Mouvements de l'exercice</u>		
- Acquisition des actions de la société "LASERT ECH"	1	
- Souscription à l'augmentation du capital de " Tunisie Clearing "	20 610	
- Cession de 100 000 titres " NUTRIMAX "	(1 000 000)	161 000
- Reclassement des titres " BRIDGE ASSET MANAGEMENT " vers les placements courants	(69 813)	
- Reclassement des titres " BRIDGE Securities" vers les placements courants	(418 877)	
<b>Solde au 31 décembre 2018</b>	<b>3 073 967</b>	<b>161 000</b>

Les mouvements enregistrés sur le poste « titres immobilisés » se détaillent comme suit :

	Montant	Résultat de cession
<u>Solde au 31 décembre 2017</u>	<u>700 120</u>	
<u>Mouvements de l'exercice</u>		
- Cession de 5 000 titres "Dar El Jeld "	(500 000)	250 000
- Liquidation du "FCPR Valeurs Développement "	(200 000)	(71 261)
<u>Réduction de capital</u>		
<b>Soldes au 31 décembre 2018</b>	<b>120</b>	<b>178 739</b>

Les participations et les titres immobilisés s'analysent comme suit :

	<u>Nombre de titres</u>	<u>Coût moyen D'achat</u>	<u>Montant total</u>
- Tunisie Clearing (Ex STICODEVAM)	52 400	4,607	241 393
- BVMT	43 659	9,894	431 974
- MED TECH	500	100,000	50 000
- TUNIS CALL CENTER	31 500	10,333	325 500
- IFBT	1	100,000	100
- Briqueterie Djebel El oust	10 000	100,000	1 000 000
- Tunisie Courtage	5 000	5,000	25 000
- FCP Institutionnel	200	5 000,000	1 000 000
 			<hr/>
<u>Total des titres de participation</u>			3 073 967
 			<hr/>
- TUNINVEST INTERNATIONAL SICAR	12	10,000	120
 			<hr/>
<u>Total des titres immobilisés</u>			120
 			<hr/>
<b><u>Total général</u></b>			<b>3 074 087</b>

Au 31 décembre 2018, les provisions pour dépréciation des titres se détaillent ainsi :

- Provision pour dépréciation des titres " Med Tech "	37 993
 	<hr/>
<b><u>Total</u></b>	<b>37 993</b>

## Note 8 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

### A L'ACTIF

L'analyse du compte « clients et comptes rattachés » figurant à l'actif du bilan se présente comme suit :

	31 DECEMBRE	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Clients opérations en bourse	205 817	14 941 766
- Clients dividendes à encaisser	45 334	-
- Clients, loyer Immeuble Integra	146 703	220 789
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde débiteur des clients et des comptes rattachés</u>	<u>397 854</u>	<u>15 162 555</u>

### AU PASSIF

Le compte « clients et comptes rattachés » figurant au passif du bilan s'élève au 31 décembre 2018 à D : 27.172.367, contre D : 27.592.287 à l'issue de l'exercice précédent, et englobe exclusivement le solde des clients, opérations en bourse.

## Note 9 : INTERMEDIAIRES EN BOURSE

### A L'ACTIF

Le compte « Intermédiaires acheteurs » s'élève au 31 Décembre 2018 à D : 194.007, contre D : 3.495.061 à l'issue de l'exercice précédent.

Ce montant représente le restant dû à la date de clôture par les autres intermédiaires, et s'analyse ainsi :

	31 DECEMBRE	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- "Tunisie Clearing" acheteur	194 007	3 495 061
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde des intermédiaires acheteurs</u>	<u>194 007</u>	<u>3 495 061</u>

### AU PASSIF

Le compte « intermédiaires vendeurs » accuse au 31 Décembre 2018 un solde de D : 9.995.659, contre D : 3.647.887 à la même date de l'exercice précédent.

Ce montant représente le restant dû à la date de clôture, aux autres intermédiaires, et s'analyse comme suit :

	31 DECEMBRE	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- "Tunisie Clearing" vendeur	9 995 659	3 647 887
	<hr/>	<hr/>
<u>Solde des intermédiaires vendeurs</u>	<u>9 995 659</u>	<u>3 647 887</u>

## Note 10 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>31 DECEMBRE</u>	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Fournisseurs, avances et acomptes	109 652	46 620
- Avances et acomptes au personnel (a)	163 606	486 050
- Prêt au personnel (a)	1 099 172	1 407 339
- Etat, TVA	999 710	939 760
- Etat, impôt sur les sociétés	4 391 581	4 110 501
- Etat, actif d'impôt différés	106 000	106 000
<u>Total Etat, impôts et taxes</u>	<u>5 497 291</u>	<u>5 156 261</u>
- Commission de gestion des OPCVM à recevoir	2 597 890	2 556 456 *
- Sicav & FCP, mouvements de fonds	1 542 146	561 080
<u>Total OPCVM</u>	<u>4 140 036</u>	<u>4 593 859</u>
- Créances sur cessions d'immobilisations	52 000	78 000
- Produits à recevoir	1 242 367	1 523 521 *
- Charges constatées d'avances	181 553	144 944
- Autres débiteurs divers	75 235	43 094
- Compte courant TFG	2 646 493	-
- Autres actifs courants	2 981 534	2 974 257
<u>Total débiteurs divers</u>	<u>7 179 182</u>	<u>4 763 816</u>
- Provision pour dépréciation	(2 860 000)	(2 860 000)
<u>Total général</u>	<u>15 328 939</u>	<u>13 593 945</u>

(a) En 2017, le compte « Personnel » comporte aussi bien les avances que les prêts. Aucune distinction n'a été faite entre ces deux catégories. Cette situation a été régularisée en 2018, de ce fait, les données comparatives ont été retraitées.

\* Chiffres retraités pour les besoins de comparaison

## Note 11 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	31 DECEMBRE	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Titres OPCVM	1 157 230	543 893
- Titres cotées	95 857	687 106
- Titres non cotées	488 689	-
- Certificats de dépôt	3 000 000	2 000 000
- Prêts courants	-	100 000
- Emprunt national	60 000	80 000
- Emprunt obligataire	1 463 355	1 848 816
<b><u>Total brut</u></b>	<b><u>6 265 131</u></b>	<b><u>5 259 815</u></b>
<b><u>A déduire</u></b>		
- Provisions pour dépréciation des placements	(290 857)	(308 838)
<b><u>Total net</u></b>	<b><u>5 974 274</u></b>	<b><u>4 950 977</u></b>

## Note 12 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Le détail du compte « Liquidités et équivalents de liquidités » se détaille comme suit :

	31 DECEMBRE	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Banques	34 416 289	9 499 028
Caisses	1 061 724	1 753 558
<b><u>Total</u></b>	<b><u>35 478 013</u></b>	<b><u>11 252 586</u></b>

### Note 13 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>31 DECEMBRE</u>	
		<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Capital social	(a)	10 000 000	10 000 000
- Réserve légale	(b)	1 000 000	1 000 000
- Réserve spéciale de réinvestissement		6 762 256	6 762 256
- Résultat reportés		2 752 743	1 453 208
<u>Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice</u>		<u>20 514 999</u>	<u>19 215 464</u>
- Résultat net des sociétés intégrées		6 109 207	3 527 519
- Part revenant aux intérêts minoritaires		(33 529)	(27 984)
<u>Résultat net revenant à la société consolidante</u>		<u>6 075 678</u>	<u>3 499 535</u>
<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>		<u>26 590 677</u>	<u>22 714 999</u>
		(c)	
Nombre d'actions		2 000 000	1 000 000
Résultat par action		3,038	3,500

(a) La structure du capital se présente au 31 décembre 2018 comme suit :

ACTIONNAIRES	NOMBRE D'ACTIONS	CAPITAL SOUSCRIT	% DE DETENTION
INTEGRA PARTNERS ( Ex STFP )	728 305	3 641 525	36,42%
TUNISIE LEASING	300 000	1 500 000	15,00%
AUTRES	971 695	4 858 475	48,58%
<u>Total</u>	<u>2 000 000</u>	<u>10 000 000</u>	<u>100,00%</u>

(b) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat distribuable à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(c) Le tableau des mouvements des capitaux propres se présente comme suit :

**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

Exercice clos le 31 Décembre 2017

*(Exprimé en dinar)*

	<i>Capital social</i>	<i>Réserve légale</i>	<i>Réserve spéciale de réinvestissement</i>	<i>Ecart de conversion</i>	<i>Dividendes reçus des filiales</i>	<i>Résultats reportés</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Total</i>
<b>Capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2016</b>	10 000 000	1 000 000	6 312 256	-	0 000	2 913 133	10 075	20 235 464
Affectation du résultat de l'exercice 2016 décidée par l'AGO du 31 Mars 2017			1 000 000			(989 925)	(10 075)	-
Dotation au fonds social						(120 000)		(120 000)
Distribution de dividendes						(900 000)		(900 000)
Variation du périmètre de consolidation								
Résultat consolidé de l'exercice 2017							3 499 535	3 499 535
<b>Capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2017</b>	10 000 000	1 000 000	6 762 256	-	-	1 453 208	3 499 535	22 714 999
Affectation du résultat de l'exercice 2017 décidée par l'AGO du 30 Mars 2018						3 499 535	(3 499 535)	-
Dotation au fonds social						(120 000)		(120 000)
Distribution de dividendes						(2 080 000)		(2 080 000)
Résultat consolidé de l'exercice 2018							6 075 678	6 075 678
<b>Capitaux propres consolidés au 31 Décembre 2018</b>	10 000 000	1 000 000	6 762 256	-	-	2 752 743	6 075 678	26 590 677

#### Note 14 INTERETS MINORITAIRES

Les intérêts minoritaires se détaillent comme suit :

	<u>31 DECEMBRE</u>	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Intérêts minoritaires dans les capitaux propres de Integra Immobilière		
- Dans le capital	3 925 000	3 925 000
- Dans les réserves	(176 583)	(204 567)
- Dans le résultat	33 529	27 984
<u>Total des intérêts minoritaires</u>	<u>3 781 946</u>	<u>3 748 417</u>
Part du résultat revenant aux intérêts minoritaires	<u>33 529</u>	<u>27 984</u>

#### Note 15 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES

Ce poste accuse au 31 décembre 2018 un solde nul, contre D : 198.743 à la clôture de l'exercice précédent. En effet, la société a remboursé par anticipation le crédit contracté auprès de Tunisie Leasing ayant servi pour le financement de l'acquisition du local sis à l'immeuble Horcheni.

## Note 16 AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants se détaillent comme suit :

	31 DECEMBRE	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Fournisseurs et comptes rattachés	129 502	54 894
Personnel et comptes rattachés	861 121	479 583
<b>Etat, Impôts et taxes</b>		
- Etat, Retenues à la source	364 026	416 512
- Etat, TVA à payer	469 263	490 285
- Etat, autres impôts et taxes	219 140	144 478
<u>Total Etat, impôts et taxes</u>	<u>1 052 429</u>	<u>1 051 275</u>
<b>SICAV, mouvements de fonds</b>		
- SICAV ENTREPRISE	16 267	41 642
<u>Total SICAV, mouvements de fonds</u>	<u>16 267</u>	<u>41 642</u>
<b>Autres comptes créditeurs</b>		
- Bourse des valeurs mobilières	124 518	107 447
- CNSS et autres organismes sociaux	299 604	281 411
- CAVIS	19 536	28 468
- Créditeurs divers	375 457	999 733
- Diverses charges à payer	2 853 934	1 847 953
- Produits perçus d'avance	159 325	262 412
- Avances perçues auprès des clients	150 813	133 860
- Provisions pour risques et charges	628 285	1 012 279
<u>Total, autres comptes créditeurs</u>	<u>4 611 472</u>	<u>4 673 563</u>
<u>Total général</u>	<u>6 670 791</u>	<u>6 300 957</u>

## Note 17 CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Les concours bancaires et autres passifs financiers se détaillent comme suit :

	31 DECEMBRE	
	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Échéances à moins d'un an sur opérations de leasing en Tunisie	-	74 093
- Banques	1 321 888	3 669 316
<u>Total</u>	<u>1 321 888</u>	<u>3 743 409</u>

## NOTES DE L'ETAT DE RESULTAT

### Note 18 : REVENUS

L'analyse des revenus se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Commissions sur les transactions boursières et de gestion des comptes titres	4 826 607	3 825 736
- Commissions de gestion des OPCVM	7 883 913	7 927 975
- Commissions sur placements d'actions	689 000	1 230 249
- Commissions sur placements d'obligations	420 392	534 176
- Commissions sur OPV	131 681	3 135
- Etudes et assistances	605 892	304 730
- Droits de garde	1 841 987	960 594
- Commissions de courtage OPCVM	42 016	23 599
- Commissions de performance	286 354	207 084
- Exportation de services	335 089	427 671
- Revenu du loyer Immeuble Integra	476 957	450 601
- Autres	85 074	7 399
	<hr/>	<hr/>
<b><u>Total des revenus</u></b>	<b><u>17 624 962</u></b>	<b><u>15 902 949</u></b>

### Note 19 : AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION

Ce poste présente à la clôture de l'exercice 2018 un solde de D : 105.989, contre un solde de D : 136.672 à l'issue de l'exercice précédent. Il correspond principalement au produit de location des batiments sis à l'avenue de la liberté et à l'immeuble Horchani.

### Note 20 CHARGES DE PERSONNEL

L'analyse du poste « charges de personnel » se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Salaires et compléments de salaires	6 736 783	5 263 774
- Cotisations sociales	673 465	601 133
- Autres charges sociales	149 275	142 225
- Provision pour congés payés	74 500	45 500
- Provision pour indemnité de départ à la retraite	260 000	-
	<hr/>	<hr/>
<b><u>Total</u></b>	<b><u>7 894 023</u></b>	<b><u>6 052 632</u></b>

## Note 21 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissement se détaillent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles	32 883	11 984
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	1 190 079	1 050 824
<b><u>Total</u></b>	<u>1 222 962</u>	<u>1 062 808</u>

## Note 22 : DOTATIONS NETTES AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes de provisions se détaillent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres cotés	300	83 880
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres cotés	(213 281)	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres de participation	-	13 087
- Reprises sur provisions pour dépréciation des titres de participation	(72 257)	-
- Dotations aux provisions pour dépréciation des titres non cotés	195 000	-
- Dotations aux provisions pour risques et charges	362 370	682 173
- Dotations aux provisions pour dépréciation des autres actifs courants	-	2 860 000
- Reprises sur provisions pour risques et charges	(746 364)	(3 267 390)
<b><u>Total</u></b>	<u>(474 232)</u>	<u>371 750</u>

**Note 23 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION**

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Achats non stockés de matières et de fournitures	249 503	209 572
<u>Total des achats</u>	<u>249 503</u>	<u>209 572</u>
- Charges locatives et de copropriété	377 186	365 662
- Entretiens et réparations	147 475	176 778
- Primes d'assurances	62 091	55 693
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>586 752</u>	<u>598 133</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	1 831 924	1 579 708
- Frais d'introduction en bourse	287 022	-
- Publicités, publications et relations publiques	341 367	257 662
- Déplacements, missions et réceptions	252 081	307 968
- Frais de formation	51 547	53 810
- Frais postaux et de télécommunications	313 851	276 978
- Autres services extérieurs	230 255	305 718
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>3 308 047</u>	<u>2 781 844</u>
- Jetons de présence	35 000	33 000
- Dons et subventions	71 064	56 078
- Cadeaux	101 889	88 254
- Autres	22 287	39 162
<u>Total des charges diverses</u>	<u>230 240</u>	<u>216 494</u>
- TFP & FOPROLOS	137 918	122 322
- T.C.L	41 386	36 260
- Autres impôts et taxes	44 697	23 167
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>224 001</u>	<u>181 749</u>
<u>Total général</u>	<u>4 598 543</u>	<u>3 987 792</u>

#### Note 24 : CHARGES FINANCIERES NETTES

Le poste « charges financières nettes » se détaille comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Intérêts des crédits bancaires et opérations de leasing	12 451	22 236
- Intérêts des comptes courants débiteurs	16 785	19 240
- Pertes de changes réalisées	1 432	407
- Gains de changes réalisés	(1 733)	(1 120)
- Autres	-	1 178
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>28 935</u>	<u>41 941</u>

#### Note 25 : PRODUITS DES PLACEMENTS

Les produits de placements se détaillent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Produits des placements FGM	25 192	19 541
- Dividendes	174 420	213 132
- Jetons de présence	3 500	4 500
- Intérêts sur certificats de dépôts et autres placements	634 245	320 159
- Intérêts créditeurs	860 172	275 014
- Produits des bons de trésor à court terme (activité SVT)	2 250	3 585
- Plus values sur cession de titres cotés	-	6 372
- Plus values réalisées sur titres SICAV	25 045	10 927
- Moins values latentes sur titres cotés	-	815
- Moins values réalisées sur titres OPCVM	-	(1 508)
- Moins values réalisées sur titres cotés	(160 665)	(3 970)
- Plus values réalisées sur titres cotés	2 504	-
- Moins values réalisées sur cession de titres immobilisés	(71 261)	(6 000)
- Plus values réalisées sur cession de titres immobilisés	411 100	-
- Plus value réalisée sur cession Emprunt obligataire	37 566	18 942
- Moins value réalisée sur cession Emprunt obligataire	(27 453)	(1 279)
- Autres	3 091	-
	<hr/>	<hr/>
<u>Total</u>	<u>1 919 706</u>	<u>860 230</u>

Note 26 : AUTRES GAINS ORDINAIRES

Les autres gains ordinaires s'analysent comme suit :

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
- Intérêts sur prêts au personnel	70 425	84 453
- Plus value sur cession d'immobilisations	1 193 824	24 708
- Autres gains	42 349	53 641
<u>Total</u>	<u>1 306 598</u>	<u>162 802</u>

**Rapport des commissaires aux comptes**  
**États financiers consolidés**  
**Exercice clos le 31 décembre 2018**

**Rapport sur l'audit des états financiers consolidés**

**1. Opinion**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Tunisie Valeurs, comprenant le bilan consolidé arrêté au 31 décembre 2018, l'état de résultat consolidé et l'état de flux de trésorerie consolidé pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de **26 591 KDT**, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice part du groupe s'élevant à **6 076 KDT**.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe au 31 décembre 2018, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

**2. Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés» du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

**3. Informations relatives au Groupe présentées dans le rapport de gestion**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration de la société mère.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données relatives au groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états Financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

#### **4. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés**

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances .

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

#### **5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
  
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
  
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

**Tunis, le 13 Mars 2019**

**Les commissaires aux comptes**

**AMC Ernst & Young  
Fehmi LAOURINE**

**FINOR  
Karim DEROUICHE**